

# La sorcellerie

Dangers, prévention et remèdes

ÉCRIT PAR LE

**Dr. 'Abd Al-Mouhsin Ibn Mouhammad Al-Qâsim**  
imam et conférencier de la noble Mosquée Prophétique

# **La sorcellerie**

**Dangers,  
prévention et remèdes**

Vous pouvez consulter et télécharger tous les ouvrages de son  
Eminence en cliquant sur le lien ci-dessous :  
[a-alqasim.com/books/](http://a-alqasim.com/books/)



# **La sorcellerie**

**Dangers, prévention et remèdes**

**Ecrit par**

**Dr <sup>°</sup>Abd Al-Muḥsin Al-Qâsim**

**Imâm et Orateur de la Noble Mosquée du Prophète**







Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

## Introduction

**Louange à Allah, Seigneur des mondes. Qu'Allah couvre d'éloge et salue notre Prophète Muhammad, sa famille et tous ses compagnons.**

En plus d'être un danger mortel pour la religion, la sorcellerie est également un fléau destructeur des relations sociales et familiales.

Eloignées de leur Seigneur, insatisfaites du décret divin à leur égard ou en faveur d'autrui, le cœur consumé par la jalousie, certaines personnes se tournent alors vers les sorciers, les devins et les voyants. Elles pensent à tort pouvoir atteindre leurs vils objectifs par leur biais, mais ceux-ci ne font que corrompre leur croyance.

J'ai intitulé ce livre : « **La sorcellerie : dangers, prévention et remèdes.** » J'y avertis les musulmans du danger que représentent les sorciers, les devins et ceux qui font appel à leurs services. Cet essai est également une mise en garde à l'encontre de ceux qui – corrompant ainsi leur croyance – s'efforcent d'ensorceler autrui. Enfin, les victimes de sorcellerie y trouveront non seulement réconfort et consolation, mais également des méthodes pour dissiper le sort dont elles souffrent et le rendre inopérant.

Je demande à Allah de faire en sorte que cette épître soit bénéfique, d'éloigner les musulmans des agissements des

sorciers et autres charlatans, et de retourner les stratagèmes de leurs ennemis contre eux-mêmes.

Qu'Allah couvre d'éloge et salue notre Prophète Muhammad, sa famille et tous ses compagnons.

**Dr 'Abd Al-Muhsin ibn Muḥammad Al-Qâsim**  
*Imâm et Orateur de la Noble Mosquée du Prophète*



# **La sorcellerie**

## Définition de la sorcellerie

Dans la sémantique arabe, le terme sorcellerie (*sihr*) englobe tout ce dont la cause est obscure, subtile et difficilement perceptible<sup>1</sup>.

D'un point de vue de la terminologie religieuse, il existe plusieurs types de sorcellerie. Les méthodes pratiques de cette dernière étant nombreuses, on ne peut établir une seule définition les englobant toutes.

Muhammad Al-Amîne Ash-Shanqîti رحمه الله a dit : « Sache que du point de vue de la terminologie religieuse, on ne peut déterminer les limites et le contenu du terme sorcellerie (*sihr*) de manière précise. En effet, le nombre important et disparate des catégories le composant, et l'absence de dénominateur commun permettant de les englober de manière précise, empêche l'établissement d'une seule définition. C'est pour cette raison que l'on constatera de grandes différences dans la définition que les savants ont donnée au terme *sihr*. »<sup>2</sup>

Ibn Al-Qayyim رحمه الله a dit : « La sorcellerie (*sihr*) est le résultat de la réaction des forces de la nature au contact de l'influence des esprits maléfiques. »<sup>3</sup>

On peut également définir la sorcellerie en ces termes : il s'agit d'un ensemble d'effluves produits, de combinaison

---

<sup>1</sup> *As-Sihâh* 2/679, *Al-Qâmûs Al-Muhît* p.405.

<sup>2</sup> *Adwâ' Al-Bayân* 4/41.

<sup>3</sup> *Zâd Al-Ma'âd* 4/115.

d'éléments, de nœuds et de gestes pratiqués par le sorcier ayant renié sa foi. Par ces actes, le sorcier recherche la proximité de Satan, et c'est ainsi que ses agissements ont un effet sur la personne ensorcelée, si Allah le permet.

## Un bref historique de la sorcellerie

Il n'est pas de peuple à qui Allah n'ait envoyé de messager les invitant à adorer Allah Seul ﷻ et leur interdisant de Lui associer d'autres divinités. Allah ﷻ dit :

﴿وَأَنَّ مِنْ أُمَّةٍ إِلَّا خَلَا فِيهَا نَذِيرٌ﴾

« Il n'est pas de peuple qu'un prophète ne soit venu avertir. » (Sourate Fâtîr : 24).

Chaque fois qu'un messager est envoyé à une nation, son peuple se moque de lui en l'accusant de sorcellerie. Ceci indique clairement que toutes les nations apparues sur terre, et qui se sont ensuite dispersées à travers les contrées, étaient conscientes de l'existence de la sorcellerie. C'est une vérité qui a traversé les âges et s'est transmise de génération en génération à travers les siècles. Allah ﷻ dit :

﴿كَذَلِكَ مَا آتَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا قَالُوا سَاحِرٌ أَوْ مَجْنُونٌ﴾

« De même, aucun Messager ne s'est présenté aux peuples du passé sans être traité de sorcier ou de possédé. » (Adh-Dhâriât : 52).

Ibn Hajar رَحِمَهُ اللهُ a dit : « La sorcellerie était présente du temps de Noé. En effet, Allah nous informe que le peuple de Noé l'a injustement traité de sorcier. » Il a également dit : « Le récit de Hârût et Mârût s'est déroulé avant l'époque de Noé عَلَيْهِ السَّلَامُ, comme l'ont mentionné Ibn Ishâq et d'autres historiens. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Fath Al-Bârî 10/223.

La pratique de la sorcellerie peut être populaire chez certaines nations, comme elle peut souffrir d'un certain désintérêt chez d'autres. Ainsi du temps de Moïse عَلَيْهِ السَّلَامُ la sorcellerie et les sorciers jouissaient d'une grande notoriété. C'est pourquoi ces derniers ont défié Moïse sur le terrain de la sorcellerie. Ibn Khaldûn رَحِمَهُ اللهُ a dit : « A l'époque de Moïse, la sorcellerie jouissait d'une grande renommée en Egypte et à Babylone. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Târikh Ibn Khaldûn* 1/658.

## La sorcellerie est-elle réelle ou imaginaire ?

La sorcellerie est une réalité palpable. En effet, si Allah le permet, elle peut détruire les couples. Allah ﷻ dit :

﴿فَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِ بَيْنَ الْمَرْءِ وَزَوْجِهِ﴾

« **Après de ces deux anges, les initiés apprenaient comment séparer l'homme de sa femme.** » (*Al-Baqarah* : 102).

L'impact de la sorcellerie sur le corps peut aller de la simple douleur à la mort, en passant par la maladie et le handicap. Elle peut également exercer une influence sur l'état psychologique de la victime. Tout cela étant bien sûr soumis à la permission d'Allah. Al-Qarâfi رَحِمَهُ اللهُ dit : « La sorcellerie a un impact réel. Une personne touchée par la sorcellerie peut en périr, comme elle peut souffrir d'une dénaturation de son caractère et de ses habitudes, même si elle n'a pas été en contact direct avec le sortilège. »<sup>1</sup>

An-Nawawî رَحِمَهُ اللهُ dit : « L'avis le plus juste est que la sorcellerie est une réalité, comme nous l'avons précédemment établi. C'est d'ailleurs une certitude chez la majorité des juristes, et l'avis prépondérant de l'ensemble des savants. Enfin, cet avis est appuyé par les textes du Coran et de la Sunnah authentique notoire. »<sup>2</sup>

Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ dit : « La parole d'Allah :

<sup>1</sup> *Al-Furûq* 4/149.

<sup>2</sup> *Rawdat At-Tâlibîn* 9/346.

﴿وَمِن شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِ﴾

«...contre le charme maléfique de tous les sorciers. » (*Al-Falaq* : 4),

...ainsi que le hadith de <sup>°</sup>Āishah<sup>1</sup> cité plus haut, indiquent tous deux que la sorcellerie a une influence et un impact réels. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Le hadith est rapporté par Al-Bukhârî dans son recueil authentique (5766) dans le livre de la médecine, chapitre de la sorcellerie. Il est également rapporté par Muslim (2189) dans le livre des salutations, chapitre de la sorcellerie. Le texte du hadith est le suivant : « Un juif répondant au nom de Labîd ibn Al-A<sup>°</sup>sam, de la tribu des Banû Zurayq, ensorcela le Prophète (ﷺ), au point où ce dernier se voyait faire des choses qu'il n'avait pas fait en réalité. Un jour – ou une nuit – le Prophète (ﷺ) se mit à invoquer son Seigneur avec une insistance toute particulière. Il dit ensuite : « <sup>°</sup>Ā'ishah ! Ressens-tu qu'Allah a répondu à mes invocations ? Deux hommes sont venus à moi. L'un d'eux a pris place près de ma tête et l'autre auprès de mes pieds. L'un d'eux dit à l'autre : « De quoi souffre cet homme ? » « Il a été ensorcelé. » « Qui est l'auteur du sortilège ? » « Labîd ibn Al-A<sup>°</sup>sam. » « Quel objet a-t-il utilisé pour jeter son sort ? » « Un peigne, une touffe de cheveux, et la spathe d'un spadice de dattier mâle. » « Où se trouvent ces éléments ? » « Dans le puits de Dhû Arwân. »

<sup>°</sup>Ā'ishah dit : « Le messenger d'Allah (ﷺ) s'y rendit alors accompagné de quelques-uns de ses compagnons. [A son retour,] il me dit : « <sup>°</sup>Ā'ishah ! Par Allah ! L'eau de ce puit était aussi rouge qu'une préparation de henné, et les dattiers avoisinants avaient la forme de têtes de démons. »

<sup>°</sup>Ā'ishah dit : Je lui demandais alors : « Messenger d'Allah ! Pourquoi n'as-tu pas brûlé les éléments de sorcellerie ? » Il répondit : « Allah m'a guéri du mal dont je souffrais. Et je répugnais à divulguer quelque chose qui pourrait être néfaste aux musulmans. C'est pourquoi j'ai demandé à ce qu'ils soient enterrés. »

<sup>2</sup> *Badâ'ir Al-Fawâ'id* 2/227

## Les dangers de la sorcellerie

De tout ce que le musulman possède dans cette vie, rien n'a plus de valeur que sa religion. L'homme sensé est celui qui préserve sa religion, et ne tolère aucun acte qui viendrait ternir, dégrader ou salir sa croyance.

Pratiquer la sorcellerie, ou se rendre chez les sorciers pour louer leurs services présente un grand danger pour la foi. En effet, demander à un sorcier de pratiquer la sorcellerie est un acte annulatif de l'islam. Le Cheikh Muḥammad ibn ʿAbd Al-Wahhâb رَحِمَهُ اللهُ ديت : « Le septième acte annulatif de l'islam est la sorcellerie, dont font partie les sortilèges de *Sarf* et ʿ*Aff*<sup>1</sup>. Quiconque pratique la sorcellerie ou s'en satisfait, devient mécréant. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah le Très Haut :

﴿وَمَا يَعْلَمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّى يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ﴾<sup>ط</sup>

**« Mais ceux-ci n'initiaient personne à la sorcellerie avant de le mettre en garde ainsi : « Nous n'agissons que pour tenter les hommes, prends donc garde de renier la foi en**

---

<sup>1</sup> *As-Sarf*: sortilège maléfique consistant à éloigner une personne de ce qu'elle aime, comme le fait de transformer l'amour qu'un homme a pour sa femme en de la haine.

*Al-ʿAff*: sortilège démoniaque consistant à faire en sorte que la victime se mette à désirer ce qu'elle n'aime pas

Voir *Al-ʿAqîdah As-Sahîhah* d'Ibn Bâz p.37-38



**apprenant la sorcellerie ! »<sup>1</sup> (*Al-Baqarah* : 102)**

Qu'il s'agisse donc du sorcier, ou de la personne qui fait appel à ses services, leur statut est le même [ils sont tous deux mécréants].

En outre, quiconque pratique la sorcellerie a commis un acte de polythéisme. Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Quiconque pratique la sorcellerie a commis un acte de polythéisme.** » Ce hadith est rapporté par An-Nasâ'î<sup>2</sup>. Cheikh 'Abd Ar-Rahmân ibn Hasan رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ dit : « Ceci est un texte univoque indiquant que le sorcier est un polythéiste. »<sup>3</sup>

La sorcellerie est interdite dans toutes les législations des messagers d'Allah. Allah le Très Haut dit :

﴿وَلَا يُفْلِحُ السَّاحِرُ حَيْثُ أَتَى﴾

« **Or, l'entreprise des sorciers, où qu'ils se trouvent, est vouée à l'échec.** » (*Tâ Hâ*: 69).

La sorcellerie est un péché capital, qui mène à la perdition. Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Fuyez les sept péchés capitaux !** » Les compagnons demandèrent : « Messager d'Allah ! Quels sont-ils ? » Il répondit : « **Associer d'autres divinités à Allah, pratiquer la sorcellerie, tuer une personne dont le sang est**

<sup>1</sup> *Nawâqid Al-Islâm* p. 27. Cet ouvrage – vérifié par nos soins – fait partie du premier niveau de la série de textes pour étudiants en sciences religieuses.

<sup>2</sup> Livre de la sacralité du sang, chapitre du statut du sorcier (4079). Le hadith est rapporté par Abû Hurayrah.

<sup>3</sup> *Fath Al-Madjîd* p.291.

**sacré – sauf dans le cadre de l’application d’une peine – consommer les biens issus de l’usure, consommer les biens de l’orphelin, fuir le champ de bataille, et accuser d’adultère les croyantes chastes et insouciantes.** ». Ce hadith est unanimement reconnu authentique par Al-Bukhârî et Muslim<sup>1</sup>.

La sorcellerie est une accumulation de pratiques fatales à la religion. Ainsi, le sorcier invoque l’aide des Jinns et des démons, enjoint à ses clients de porter talismans et amulettes, fait naître dans leur cœur la crainte des créatures, tout en dissipant la confiance qu’ils ont en Allah. Par ses agissements, le sorcier détériore la qualité de vie des gens et s’oppose à leurs intérêts. Enfin, la pratique de la sorcellerie est en flagrante contradiction avec les textes scripturaires. Allah ﷻ dit :

﴿وَلَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَاحِهَا وَادْعُوهُ خَوْفًا وَطَمَعًا إِنَّ رَحْمَتَ اللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ الْمُحْسِنِينَ﴾

« Gardez-vous de répandre le mal sur terre après que le bien y a été propagé. Invoquez-Le, remplis de crainte et d’espoir. La miséricorde d’Allah est toute proche des hommes de bien. » (*Al-A<sup>c</sup>râf* : 56).

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhârî, livre des peines légales, chapitre de la calomnie des femmes chastes (6857). Egalement rapporté par Muslim, livre de la foi, chapitre des grands péchés et des péchés capitaux (89), d’après Abû Hurayrah ﷺ.

**Le sorcier**

## Le sorcier vend sa religion

Le sorcier vend son âme et sa religion à Satan. Ce dernier n'accepte rien de moins que d'être adoré. Allah ﷻ dit :

﴿وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلْقٍ وَلَبِئْسَ مَا شَرَوْا بِهِ  
أَنْفُسَهُمْ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ﴾

**« Ils savent d'ailleurs pertinemment que celui qui choisit la sorcellerie sera privé de toute félicité dans l'au-delà. Bien mauvais choix que celui de ces hommes qui ont ainsi vendu leurs âmes à vil prix. »** (*Al-Baqarah* : 102).

Le sorcier ne peut pratiquer ses sortilèges sans devoir répudier sa foi. Et pour cela, il est prêt à sacrifier une bête pour les démons, à invoquer ses derniers [au lieu d'Allah], à profaner la parole d'Allah, entre autres péchés capitaux. Cheikh Al-Islâm [Ibn Taymiyah] رَحِمَهُ اللهُ dit : « Les sorciers écrivent la parole d'Allah en utilisant des substances impures en guise d'encre. Il leur arrive également d'écrire les lettres du Coran à l'envers, qu'il s'agisse des lettres de la sourate *Al-Fâtiḥah*, de la sourate *Al-Ikhlâs* ou d'autres sourates. Ainsi, ils les écrivent avec du sang ou autres impuretés. Ils peuvent également les écrire sans faire usage d'impureté. En tout état de cause, ils écrivent ou prononcent toute parole qui peut satisfaire Satan. »<sup>1</sup>

Quiconque vend son âme à Satan abandonnera nécessairement les nobles caractères et les œuvres louables. Sa

---

<sup>1</sup> *Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm* 19/35.

clairvoyance estompée, il s'activera dans le mal, fuira le bien, éprouvera de l'inimitié envers la religion et ses adeptes, et s'en moquera. Il sera animé d'une haine viscérale envers ses concitoyens, et ira jusqu'à pratiquer des actes de polythéisme et autres sottises, dans le seul but d'assouvir les désirs abjects de son âme et satisfaire ses penchants les plus immondes.

Cheikh Al-Islâm [Ibn Taymiyyah] رَحِمَهُ اللهُ dit : « En fin de compte, les alchimistes et sorciers se retrouvent à douter du Tout Miséricordieux, à adorer les idoles et Satan, à forger de l'or contrefait, et à répandre la corruption sur terre. Très peu d'entre eux parviennent à une partie infime de leurs fins, ce qui ne fait que les éloigner d'Allah. L'immense majorité est privée de bien, et accablée de péchés. Ils espèrent la mécréance, la perversion et la désobéissance à Allah, mais n'obtiennent que la diffusion de tromperies et transgressions. Ils prêtent volontiers l'oreille aux mensonges et sont avides de gains illicites. Ils sont frappés de l'ignominie propre aux calomniateurs. »<sup>1</sup>

Allah a créé Adam à partir d'argile, et les djinns à partir de feu. Allah ﷻ dit :

﴿وَلَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ مِنْ صَلْصَالٍ مِنْ حَمَإٍ مَسْنُونٍ \*  
وَالْجَانَّ خَلَقْتَهُ مِنْ قَبْلِ مِنْ نَارِ السَّمُومِ﴾

« Nous avons, en vérité, créé l'homme d'une argile desséchée et sonore, tirée d'un limon noir et malodorant,

---

<sup>1</sup> Dir' Ta'ârud Al-°Aql wan-Naql 5/63.

**tandis que Nous avons créé, avant lui, les djinns d'un feu ardent.** » (*Al-Hijr* : 26-27).

Allah a favorisé les fils d'Adam par rapport aux djinns. Il dit ainsi :

﴿وَلَقَدْ كَرَّمْنَا بَنِي آدَمَ وَحَمَلْنَاَهُمْ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ وَرَزَقْنَاهُمْ مِّنَ الطَّيِّبَاتِ وَفَضَّلْنَاهُمْ عَلَىٰ كَثِيرٍ مِّمَّنْ خَلَقْنَا تَفْضِيلًا﴾

« Nous avons honoré les fils d'Adam, mettant à leur disposition toutes sortes de moyens de transport sur terre et en mer, leur procurant les nourritures les plus pures et les favorisant largement par rapport à nombre de Nos créatures. » (*Al-Isrâ'* : 70).

Or le sorcier ne fait que se rabaisser pour des créatures qui sont pourtant d'un degré moindre que le sien. Cheikh Al-Islâm رَحِمَهُ اللهُ dit : « Les djinns savent que les êtres humains sont plus honorables et occupent un rang plus élevé que le leur. Si les hommes se soumettent alors aux djinns et cherchent leur protection, ils sont tels des nobles qui se soumettraient à des roturiers, dans l'espoir que ces derniers leur rendent service. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm* 19/34.

## **Pour quelle raison les djinns se mettent-ils au service des sorciers ?**

Satan est l'ennemi de l'homme. Il entrave son cheminement sur le chemin droit d'Allah. Il l'assaille de toute part en faisant usage de tous les moyens. Voir les créatures adorer autre qu'Allah est sa seule préoccupation.

﴿قَالَ فَبِعِزَّتِكَ لَأُغْوِيَنَّهُمْ أَجْمَعِينَ \* إِلَّا عِبَادَكَ مِنْهُمُ الْمُخْلَصِينَ﴾

« Satan jura : « Par Ta toute-puissance, je m'emploierai à tous les égarer, à l'exception de Tes fidèles serviteurs que Tu auras préservés. » (*Sâd*: 82-83).

Le sorcier ne peut pratiquer la sorcellerie qu'après s'être adonné préalablement au culte de Satan, s'excluant ainsi de la religion de l'Islam. Allah ﷻ dit :

﴿وَمَا يَعْلَمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّى يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ﴾

« Mais ceux-ci n'initiaient personne à la sorcellerie avant de le mettre en garde ainsi : « Nous n'agissons que pour tenter les hommes, prends donc garde de renier la foi en apprenant la sorcellerie ! » (*Al-Baqarah* : 102).

Lorsque le serviteur sort de la religion, c'est que Satan est parvenu à le précipiter en enfer. C'est d'ailleurs la seule raison pour laquelle Satan tente l'être humain. Cheikh Al-Islâm رَحِمَهُ اللهُ dit : « L'objectif de la sorcellerie est de faire en sorte que l'être humain voue un culte au démon, jeûne, prie et sacrifie des bêtes

en sa faveur, dans le but d'obtenir un bien matériel. Le mal qui en découle est autrement plus important que le bien qui peut en résulter, et le péché commis est bien plus grave que l'intérêt qui a pu être préservé. »<sup>1</sup>

Satan propose ses services au sorcier dans le but de nuire aux serviteurs d'Allah, détruire leur vie de couple, porter atteinte à leurs biens, leur pourrir la vie, leur causer du tort et faire naître parmi eux discorde et dissension. Allah ﷻ dit :

﴿فَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِ بَيْنَ الْمَرْءِ وَزَوْجِهِ﴾

« **Auprès de ces deux anges, les initiés apprenaient comment séparer l'homme de sa femme.** » (*Al-Baqarah* : 102).

Satan se met également au service du sorcier pour détourner les serviteurs du Seigneur des mondes. Il fait en sorte qu'ils s'attachent à autre qu'Allah, comme les démons et leurs adorateurs parmi les sorciers, devins et autres voyants.

---

<sup>1</sup> *Dir' Ta'ârud Al-°Aql wan-Naql* 5/65



## Les ruses du sorcier

Les sorciers sont au services des démons. Après avoir réussi à les prendre dans ses filets, Satan exige de ses adorateurs qu'ils égarent les serviteurs d'Allah. C'est ainsi qu'il arrive que le sorcier demande à qui a recours à ses services de sacrifier une bête pour autre qu'Allah.

Il peut également lui demander de porter sur lui des talismans, ou de les placer sous son oreiller en allant se coucher. C'est de cette manière qu'il le fait sombrer dans le polythéisme. En effet, le Prophète (ﷺ) a dit : « **Quiconque porte un talisman a commis un acte de polythéisme.** » Ce hadith est rapporté par Ahmad<sup>1</sup>. Et c'est là une de leurs ruses par laquelle ils précipitent les serviteurs dans l'association à Allah.

Une autre ruse du sorcier consiste à faire croire à quiconque le consulte qu'il est au courant de leur maladies et autres problèmes de santé. Il se contente pour cela de mentionner des pathologies qui touchent la majorité des gens. Le sorcier dira par exemple : « Vous avez parfois des maux de tête. Vous souffrez de douleurs au dos de temps à autre. Il vous arrive occasionnellement d'avoir des soucis et d'être triste. Vous allez devoir faire face à un problème que vous surmonterez. Une bonne nouvelle vous attends... » et autres expressions très générales décrivant des événements qui arrivent à tout le monde. Le but du sorcier est ici de faire en sorte que la personne le

---

<sup>1</sup> Rapporté par Ahmad dans son *Al-Musnad* 17422, d'après 'Uqbah ibn 'Âmir Al-Juhanî ؓ.

consultant s'attache à lui, et d'avoir ainsi une influence sur elle.

Une autre ruse du sorcier consiste à ajouter des versets du Coran à leurs sortilèges écrits, afin de convaincre les gens qu'il n'invoque pas l'aide des Jinns, mais bien l'aide d'Allah. Or ce n'est là qu'un autre moyen de tromper les personnes les plus naïves.

## Les traits distinctifs du sorcier

Chaque sorcier se distingue par des traits particuliers qu'il s'attribue pour tromper le bas peuple. Parmi les caractéristiques communes à tous les sorciers, on dénombre les suivantes :

1 – Demander au client son nom et celui de sa mère, ainsi que son âge. C'est là une des caractéristiques principales du sorcier, car ces informations sont nécessaires dans sa relation avec les démons.

2 – Demander un article de la personne que l'on cherche à ensorceler, comme un sous-vêtement, une touffe de cheveux ou des ongles.

3 – Demander une photographie de la victime. C'est pour cette raison qu'il faut absolument éviter de laisser sa photographie à disposition de n'importe qui, car elle peut être utilisée dans le but de pratiquer de la sorcellerie à l'encontre de la personne photographiée.

C'est d'ailleurs une des sages raisons pour laquelle la photographie [d'êtres vivants] est interdite en Islam. C'est aussi un avantage en faveur de ceux qui observent consciencieusement les règles de la religion en évitant la photographie. Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Allah maudit ceux qui façonnent des images.** » Ce hadith est rapporté par Al-Bukhârî<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Livre des transactions commerciales, chapitre de la vente des chiens, 2238, d'après Abû Juhayfah ﷺ.

Ne garde donc chez toi aucune de tes photographies, de ton épouse ou de tes enfants, sauf dans l'absolue nécessité. De cette manière, on évite, d'une part, de tomber sous le coup de la menace à l'encontre de ceux qui façonnent des images. Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Tout façonneur d'image est en Enfer.** ». Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique<sup>1</sup>. Et d'autre part, on se préserve du mal des sorciers et autres grands menteurs.

4 – Utiliser de l'encens et de l'oliban, et les brûler dans un encensoir afin d'attirer les démons pour qu'ils accomplissent leurs missions.

5 – Agir de nuit. C'est à ce moment qu'ils pratiquent le plus leur sorcellerie. Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ دَيْت : « La puissance des sortilèges et l'intensité de leur influence s'opèrent de nuit, et non de jour. La sorcellerie nocturne est aux yeux des sorciers celle qui a le plus d'impact. »<sup>2</sup>. Si le sorcier ne peut pratiquer son art de nuit, il fera en sorte de le pratiquer dans un endroit sombre.

6 – Faire usage de propos incompréhensibles, de murmures et de marmonnements que l'on ne peut comprendre.

7 – Insérer çà et là des versets du Coran et des hadiths prophétiques entre les murmures durant le traitement de son

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhâri, livre des transactions commerciales, chapitre de la vente des images ne représentant pas d'âmes vivantes, et du caractère détestable de certaines de ces ventes, 2225. Rapporté également par Muslim, livre de l'habillement et de l'embellissement, chapitre : « Les anges n'entrent pas dans une demeure où se trouve un chien ou une image. », 2210, d'après Ibn °Abbâs ؓ.

<sup>2</sup> *Badâ'ir Al-Fawâ'id* 2/219.

patient, pour faire croire qu'il n'est pas un sorcier, et qu'il ne fait qu'utiliser des versets du Coran.

8 – Demander de lui apporter un animal avec des caractéristiques bien particulières.

9 – Consulter les ouvrages de sorciers, qui contiennent symboles magiques et autres tableaux maléfiques. S'il a confiance en son patient, il arrive même que le sorcier-guérisseur utilise ces ouvrages en sa présence.

10 – Ecrire des signes, des symboles, des lettres, des chiffres. Dessiner des carrés, des cercles et autres tableaux

11 – Donner au patient un foulard à forme triangulaire ou carrée, enroulé à l'intérieur d'un morceau de cuir, de fer ou de cuivre. A l'intérieur de ce foulard se trouvent des incantations polythéistes, des chiffres et des lettres. Le sorcier peut demander au patient de se l'attacher autour du cou ou du bras, ou de le placer sous son oreiller. Il l'incitera fortement à ne pas l'égarer, en lui faisant craindre la maladie ou autres calamités s'il le délaisse.

12 – Donner au patient des feuilles contenant des talismans et de l'encens, et lui demander de les brûler et d'inhaler les effluves en émanant.

13 – Donner au patient des feuilles contenant des talismans écrits en faisant usage de lettres de l'alphabet séparées les unes des autres, de tableaux et de chiffres. Le sorcier demandera ensuite au patient de tremper ces feuilles dans l'eau puis de la boire. Il peut également lui demander de se laver avec.

Voilà donc quelques caractéristiques distinctives des sorciers, que l'on retrouve également chez les devins, voyants et autres charlatans. Si tu découvres certaines de ces caractéristiques chez l'un d'entre eux, prends garde à ne pas corrompre ta croyance, et éloigne-toi de ces gens. En effet, quiconque délaisse quelque chose pour Allah, verra Allah la lui remplacer par bien mieux.

## Les femmes et les sorciers

Une personne suffisamment raisonnable se tient éloignée des menteurs que sont les sorciers. Lorsque les événements ne vont pas dans le sens de leurs désirs, certaines femmes montrent des signes d'impatience face au destin et décret divins. Elles s'efforcent donc de faire en sorte que leur objectif se réalise, même si les moyens utilisés pour atteindre leur but vont à l'encontre de la satisfaction d'Allah. Ainsi, il se peut qu'une femme cherche des solutions auprès d'un sorcier, et que ce dernier profite de sa naïveté pour la duper et s'isoler avec elle. Il pourra même attenter à sa chasteté, et lui ordonner de revenir le voir régulièrement, en prétendant qu'il réalisera ses vœux. Il peut également lui jeter un sort pour qu'elle le consulte à nouveau, et ainsi la dépouiller de ses biens et souiller son honneur.

Al-Qurtubî رحمه الله dit : « De tous les êtres humains, ce sont les femmes qui pratiquent le plus la sorcellerie, et en particulier durant leurs règles. »<sup>1</sup> D'ailleurs les femmes représentent la majorité du combustible de l'enfer. Le Prophète (ﷺ) a dit : « **Il m'a été donné de voir le feu de l'Enfer : les femmes y représentaient la majorité de ses habitants.** » Ce hadith est unanimement considéré comme authentique.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> *Al-Jâmi' Li Ahkâm Al-Qur'ân* 2/50.

<sup>2</sup> Rapporté par Al-Bukhârî, Livre de la foi, chapitre de l'ingratitude envers l'époux, et de la mécréance en deçà de la mécréance, 29. Rapporté également par Muslim, Livre de l'éclipse solaire, chapitre des éléments du Paradis et de l'Enfer qui ont été présentés au Prophète (ﷺ) durant la prière de l'éclipse solaire, 907, d'après Ibn °Abbâs (رضي الله عنه).

Les femmes se doivent donc de craindre Allah, car la piété apporte bonheur et réjouissances. Allah ﷻ dit :

﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا \* وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ﴾

« Allah ménagera toujours une heureuse issue à celui qui Le craint, et pourvoira de la manière la plus inattendue à ses besoins. » (*At-Talâq* : 2-3).

Leur devoir est donc de se satisfaire du décret divin, et de ne pas vendre leur religion aux sorciers et menteurs dans le but de réaliser leurs désirs et de concrétiser leurs espérances. Si elles veulent atteindre un objectif particulier, la solution est de chercher refuge auprès d'Allah en L'invoquant sans cesse et avec insistance. C'est Lui Seul qui concrétise les intérêts, et repousse les maux. Allah ﷻ dit :

﴿وَإِنْ يَمَسُّكَ اللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُ إِلَّا هُوَ وَإِنْ يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَادَّ لِفَضْلِهِ﴾

« Si Allah t'afflige d'un mal, nul autre que Lui ne saurait t'en délivrer. Et s'Il te veut quelque bien, nul ne saurait te priver de Ses faveurs. » (*Yûnus* : 107).



## **Le sorcier est un oppresseur**

En pratiquant la magie, le sorcier commet de nombreux actes de transgressions et d'oppression.

Combien de gens a-t-il fait sombrer dans le polythéisme, lorsqu'il leur ordonne de sacrifier une bête pour autre qu'Allah, de porter une amulette, ou de le croire lorsqu'il prétend les informer de choses invisibles que seul Allah connaît ?

Certains sorciers vont même jusqu'à commettre des actes impudiques envers leurs clients, surtout s'il s'agit de femmes.

Le sorcier est la cause de la ruine de beaucoup de foyers autrefois heureux. Combien de couples, qui s'aimaient d'un amour solide, a-t-il séparés ? Et combien d'enfants ont mal tourné en raison du divorce de leurs parents, et ont vécu ensuite une vie pleine d'amertume à cause de cette séparation ?

Combien de soucis le sorcier a-t-il causés aux gens ? Combien de personnes, jadis en bonne santé, souffrent aujourd'hui de maladies causées par les sorciers ?! Combien de familles heureuses ont vu leur unité se désintégrer ? Combien de personnes pauvres ont dû supporter de lourdes dettes et endurer de tragiques conséquences, dans le seul but de recouvrir la santé qu'un sorcier oppresseur leur a ôtée ?

Combien de fois les sorciers ont opprimé leurs clients, en leur soutirant leur argent en échange d'une fausse promesse de guérison, ou en prétendant leur prédire l'avenir ?

Le sorcier est un homme empli de haine envers sa communauté. Il ne trouve de repos que dans la corruption de la société. Il ne peut se réjouir de la vie heureuse que les gens mènent, n'éprouve aucune joie à l'idée que des gens puissent s'enrichir, ou qu'ils puissent occuper un rang honorable parmi leurs concitoyens.

Le sorcier ne peut apporter que dommages à la société. Aucun intérêt ne peut en être tiré. A-t-on déjà vu un sorcier accomplir des actes humanitaires ou aider les nécessiteux ? L'a-t-on déjà vu prendre en charge la veuve et l'orphelin ? Ses actions n'ont pour but que de causer du tort à la société, en poussant ses membres à sombrer dans le polythéisme, tout en les accablant de soucis, de tracas, de tourments et de dettes.

## La réalité du sorcier

De tous les hommes, le sorcier est celui à l'âme la plus abjecte, à la nature la plus malsaine, aux œuvres les plus avilissantes, et au cœur le plus sombre. Ibn Al-Qayyim رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ dit : « Les sorts maléfiques ne peuvent se concrétiser que s'ils émanent d'âmes aussi malsaines que les esprits démoniaques auxquels elles font appel. »<sup>1</sup> Il a également dit : « Les cœurs sombres sont les demeures des démons, leur habitation et leur refuge. »<sup>2</sup>

Le sorcier est le plus stupide et le moins rationnel des hommes. Son mode de réflexion est le plus corrompu qui soit. Sinon pourquoi donne-t-il priorité à ce bas-monde sur l'au-delà, dans le seul but d'atteindre des objectifs illusoires dans la vie, tout en sachant pertinemment que ses agissements le conduiront inexorablement en enfer ? Ibn Al-Qayyim رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ dit : « Il est très rare que la sorcellerie puisse être pratiquée sans devoir en contrepartie rechercher la proximité de Satan en lui vouant un certain culte. Cela peut consister à sacrifier une bête en son nom, ou en son hommage. Dans les deux cas, il s'agit d'un sacrifice pour autre qu'Allah. Le culte de Satan peut également consister en d'autres formes de polythéisme ou de perversion. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> *I'lâm Al-Muwaqqi'în* 5/298.

<sup>2</sup> *Badâ'ir Al-Fawâ'id* 2/219.

<sup>3</sup> *Badâ'ir Al-Fawâ'id* 2/235.

Le sorcier est proche de Satan, et lui ressemble dans son désir de nuire aux créatures. Al-Alûsî رَحْمَةُ اللَّهِ دِيْتُ dit : « Les démons ne viennent en aide qu'aux hommes maléfiques qui leur ressemblent. Tout comme les démons, les sorciers sont mauvais et impurs dans leurs propos, leurs actes et leurs croyances. »<sup>1</sup>

Le sorcier présente un des caractères les plus vils dont un être humain puisse se parer, à savoir le mensonge. Il n'hésite pas à mentir à ses clients en leur fournissant des informations fabriquées de toutes pièces, comme l'a dit le Prophète (ﷺ) : « **Ils ajoutent à cette information une centaine de mensonges.** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique<sup>2</sup>.

Plein d'orgueil, le sorcier s'estime supérieur aux autres. C'est d'ailleurs ce caractère qui a valu à Satan d'être expulsé du paradis. Allah ﷻ dit :

﴿إِلَّا إِبْلِيسَ اسْتَكْبَرَ وَكَانَ مِنَ الْكَافِرِينَ﴾

« **Satan seul refusa par orgueil de se prosterner, se comportant en impie.** » (*Sâd* : 74).

Le sorcier marche avec insolence et affiche son arrogance, alors que de toutes les créatures, il est celle qui s'humilie le plus pour Satan, tout en le redoutant par-dessus tout. Allah ﷻ dit :

<sup>1</sup> *Rûh Al-Ma'ânî* 1/337.

<sup>2</sup> Rapporté par Al-Bukhârî, livre du début de la révélation, chapitre où mention est faite des anges, 3210. Également rapporté par Muslim, livre des salutations, chapitre de l'interdiction de la voyance et de la consultation des devins, 2228, d'après °Â'ishah ﷺ.

﴿وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ الْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ الْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا﴾

« Certains hommes imploreraient la protection de certains djinns, ce qui ne fit qu'ajouter à leur rébellion. » (*Al-Jinn* : 6).

Or quiconque s'humilie pour Satan, ne mérite que mépris et dédain.

## Le sorcier est-il heureux dans sa vie ?

Le sorcier mène une vie malheureuse. En perdant la douceur de la foi, le bonheur le fuit. Il ne supporte pas le son du Coran, et redoute celui de l'appel à la prière. Allah ﷻ dit :

﴿وَمَنْ أَعْرَضَ عَن ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُ مَعِيشَةً ضَنْكًا وَنَحْشُرُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَعْمَى﴾

« Quant à celui qui se détournera de Mon message, il connaîtra une existence malheureuse et sera frappé de cécité lorsque Nous le ressusciterons le Jour dernier. » (*Tâ Hâ* : 124).

Le sorcier passe le plus clair de son temps à l'écart des gens. Il ne communique, ni n'interagit avec eux que lorsqu'il lui est demandé de jeter un sort pour causer du tort à autrui. Cheikh Al-Islâm رَحِمَهُ اللهُ décrit le sorcier en ces termes : « Entaché d'impuretés, toujours en compagnie de chiens et de charognards, ses refuges sont les toilettes, les cimetières et les poubelles. Il dégage une odeur nauséabonde, ne pratique pas la purification rituelle et ne se lave pas. »<sup>1</sup>

Le sorcier mène une vie misérable. De nuit, son sommeil est agité, et de jour, il se réveille malheureux. S'il ne dort pas la nuit, il la passe à concocter des encens maléfiques, à réciter des psaumes sataniques, des incantations polythéistes, en des endroits sombres. C'est affligé et abattu qu'il s'endort ensuite au lever du jour. Voilà la situation du sorcier malfaisant.

---

<sup>1</sup> *Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm* (11/215)

﴿وَمَا رَبُّكَ بِظَلَمٍ لِّلْعَبِيدِ﴾

« Allah n'est jamais injuste envers Ses serviteurs. » (*Fussilat* : 46).

Allah ﷻ dit :

﴿فَأَمَّا الَّذِينَ كَفَرُوا فَعَذَّبْنَاهُمْ عَذَابًا شَدِيدًا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَمَا لَهُمْ مِّن نَّاصِرِينَ﴾

« A ceux qui auront rejeté la foi, J'infligerai ici-bas et dans l'au-delà un terrible châtement dont nul ne pourra les sauver » (*Âl 'Imrân* : 56).

Tous les agissements du sorcier se retourneront contre lui et contre ceux qui ont sollicité ses services. Allah ﷻ dit :

﴿وَلَا يَحِيقُ الْمَكْرُ السَّيِّئُ إِلَّا بِأَهْلِهِ﴾

« Or, les sombres manœuvres se retournent toujours contre leurs auteurs. » (*Fâtir* : 43).

Où qu'il aille, le sorcier est voué au malheur et à l'échec. Allah ﷻ dit :

﴿وَلَا يُفْلِحُ السَّاحِرُ حَيْثُ أَتَى﴾

« Or, l'entreprise des magiciens, où qu'ils se trouvent, est vouée à l'échec. » (*Tâ Hâ*: 69).

Al-Qurtubî رحمه الله dit : « C'est-à-dire qu'ils ne connaîtront jamais le succès, ni ne seront épargnés [des malheurs et du

châtiment divin], quel que soit l'endroit sur terre où ils se rendent. »<sup>1</sup>

Toutes les œuvres du sorcier sont invalides auprès d'Allah, car il a mécru en Allah. Allah ﷻ dit :

﴿وَلَقَدْ أُوحِيَ إِلَيْكَ وَإِلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكَ لَئِنْ أَشْرَكَتَ لَيَحْبَطَنَّ  
عَمَلُكَ وَتَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾

« Or, il t'a été révélé, comme aux prophètes qui t'ont précédé : « Si jamais tu associais d'autres divinités à Allah, tes œuvres seraient certainement réduites à néant et tu serais parmi les perdants. » (Az-Zumar : 65).

Qu'espèrent donc ceux qui vont consulter les sorciers, alors que ces derniers sont menacés du châtement de l'Enfer ? Comment peuvent-ils attendre d'eux qu'ils réalisent leurs vœux, alors qu'ils sont les plus vils des serviteurs d'Allah ?

---

<sup>1</sup> Al-Jâmi' li Ahkâm Al-Qur'ân 11/224.



## Que gagne le sorcier à pratiquer la sorcellerie ?

Le sorcier pratique la sorcellerie en espérant atteindre une notoriété illusoire, qui viendrait contrebalancer la petitesse de son âme, tant elle est humiliée par Satan. Cheikh Al-Islâm رَحِمَهُ اللهُ dit : « Ceux qui s'initient à la sorcellerie, à l'astrologie divinatoire, invoquent, interpellent et se prosternent pour les astres, ne font cela que dans le but d'obtenir quelque bien matériel ou une position d'influence. Ils mécroient donc en l'unicité d'Allah et Lui associent d'autres divinité, espérant obtenir un rang social élevé ou des biens en profusion. Or ils n'obtiendront que ce qui leur causera du tort, sans leur apporter un quelconque intérêt, comme cela a été maintes fois prouvé à travers l'histoire de l'humanité. »<sup>1</sup>

Avide de richesses, le sorcier pratique sa magie en sombrant dans le polythéisme. Ainsi, lorsque Pharaon demanda aux sorciers qu'ils affrontent Moïse ﷺ en faisant usage de leurs sortilèges, ces derniers exigèrent une compensation matérielle en échange. Allah ﷻ nous informe que les sorciers dirent :

﴿أَيْنَ لَنَا لَاجِرٌ إِن كُنَّا نَحْنُ الْغَالِبِينَ﴾

« Serons-nous récompensés si nous sortons vainqueurs de cette confrontation ? » (Ash-Shu'arâ' : 41)

Pharaon leur promis alors une récompense matérielle, et leur promis également d'en faire des membres de sa cour, car les

<sup>1</sup> Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm 29/385.

sorciers aiment la richesse et la notoriété.

Le sorcier pratique la sorcellerie car il sait qu'il est devenu l'esclave de Satan. Celui-ci lui a causé beaucoup de torts, en portant atteinte à nombre de ses intérêts vitaux. C'est pourquoi le sorcier s'acharne à vouloir causer du tort à autrui. Cheikh Al-Islâm رَحِمَهُ اللهُ ديت : « Satan est un être fondamentalement mauvais.

Quand les sorciers s'adonnent aux incantations maléfiques, aux adjurations sataniques, récitent le contenu de livres de spiritisme, et autres pratiques similaires, relevant de la mécréance et du polythéisme si chers aux démons, on peut assimiler cela à un pot-de-vin offert à ces derniers. En contrepartie, les démons accompliront tout ou partie des requêtes formulées par les sorciers. C'est en tout point similaire au fait d'engager un tueur à gage pour assassiner quelqu'un, ou de payer une personne pour qu'elle l'aide à commettre une turpitude, ou qu'elle participe avec elle à ladite turpitude. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm* 19/34.

## La peine encourue par le sorcier

En raison de la gravité du danger que représentent les sorciers pour l'individu en particulier et la société en général, la peine qu'ils encourent est la décapitation. De cette manière, la société se met à l'abri de leurs méfaits. Bajâlah ibn 'Abadah رَحِمَهُ اللهُ dit : « 'Umar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللهُ عَنْهُ écrivit à ses préposés : « Tuez tout sorcier et sorcière. » Ce récit est rapporté par Al-Bayhaqî dans *As-Sunan Al-Kubrâ*<sup>1</sup>.

Et il a authentiquement été rapporté d'après Hafsah رَضِيَ اللهُ عَنْهَا qu'elle a ordonné de mettre à mort une de ses servantes qui l'avait ensorcelée. Ce qui fut fait. Ce récit a été rapporté par Mâlik dans *Al-Muwatta'*.<sup>2</sup>

Telle est la peine encourue dans ce bas monde par ceux qui renient l'unicité d'Allah et causent préjudice à Ses serviteurs. Quant à leur rétribution dans l'au-delà, elle est telle que décrite par Allah le Très-Haut :

﴿وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلْقٍ﴾

« Ils savent d'ailleurs pertinemment que celui qui choisit la sorcellerie sera privé de toute félicité dans l'au-delà. » (*Al-Baqarah* : 102).

<sup>1</sup> Livre des serments dans le cadre d'un homicide, chapitre de l'excommunication du sorcier et de sa mise à mort, si le sortilège qu'il prononce contient des paroles de mécréance manifeste, 16498.

<sup>2</sup> Livre du prix du sang, [chapitre] de la peine encourue pour assassinat ou sorcellerie, 3247, d'après Muhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân رَحِمَهُ اللهُ.

Le sorcier ne jouira donc dans l'au-delà d'aucune portion, d'aucune part de bonheur. Son refuge ne sera rien d'autre que le feu de l'Enfer.

# **Les clients du sorcier**

## **Solliciter les services d'un sorcier, c'est s'associer à lui dans le péché**

Quiconque se rend auprès d'un sorcier pour solliciter ses services, a vendu sa religion pour obtenir un gain mondain. Il s'expose au courroux divin en commettant un des actes annulatifs de l'islam, à savoir le fait de se satisfaire de la sorcellerie. Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al-Wahhâb رَحْمَةُ اللَّهِ دِيْت : « Quiconque pratique la sorcellerie ou s'en satisfait, a mécru. »<sup>1</sup>

Les clients du sorcier, qui le consultent pour faire du tort à quelqu'un, ont atteint les plus hauts degrés de la jalousie. Ils se consomment d'envie en raison des bienfaits qu'Allah a octroyés à autrui. Ils compromettent ainsi leur vie de l'au-delà en suivant leurs passions, et en refusant de se satisfaire du destin et du décret divins.

Consulter les sorciers, c'est commettre un péché qui implique la désobéissance au Créateur, et l'oppression des créatures.

S'efforcer de porter préjudice à autrui est voué à l'échec, car Allah a élevé en degrés l'opprimé par rapport à son oppresseur. Il se peut que la personne ensorcelée voie ses aspirations se concrétiser. Cheikh Al-Islâm رَحْمَةُ اللَّهِ دِيْت : « Être jaloux d'un bienfait qu'Allah a octroyé à son serviteur est une maladie chronique. En effet, [même si la personne jalouée est

---

<sup>1</sup> *Nawâqid Al-Islâm* p. 27. Cet ouvrage – vérifié par nos soins – fait partie du premier niveau de la série de textes pour étudiants en sciences religieuses.

temporairement privée du bienfait en question,] il se peut que ce bienfait lui soit octroyé à nouveau, et peut-être même dans de plus grandes proportions. Et ce même bienfait peut également être octroyé à une autre personne que celle initialement jalouée. »<sup>1</sup>

Ne crie pas victoire trop vite, sorcier oppresseur ! Les sombres conséquences de tes agissements se retourneront contre toi. Par ailleurs, il se peut qu'Allah te fasse subir les sortilèges d'un autre sorcier qui chercherait à te porter préjudice.

*Il n'est pas de main que la Main d'Allah ne surplombe*

*Il n'est pas d'opresseur qui ne subisse l'oppression d'un autre<sup>2</sup>.*

Allah ﷻ dit :

﴿وَلَا يَحِيقُ الْمَكْرُ السَّيِّئُ إِلَّا بِأَهْلِهِ﴾

« Or, les sombres manœuvres se retournent toujours contre leurs auteurs. » (*Fâtir* : 43).

Ibn Kathîr dit [au sujet de ce verset] : «C'est-à-dire que les conséquences néfastes de leurs agissements ne se retourneront que contre eux, et personne d'autre... Muḥammad ibn Ka'b Al-Quradhî رَحِمَهُ اللهُ dit : Il y a trois choses qui, lorsque accomplies par leurs auteurs, se retourneront inexorablement contre eux : la tromperie, l'injustice et la trahison. Ceci est confirmé dans le livre d'Allah. »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm* 19/34.

<sup>2</sup> *At-Tamthîl wal Muḥâdarah* p.10, *Al-Madkhal ilâ Taqwîm Al-Lisân*, p.549.

<sup>3</sup> *Tafsîr Ibn Kathîr* 6/559.

Les invocations de la personne injustement envoutée ne cessent de résonner, de jour comme de nuit. Or, Allah a promis d'exaucer l'invocation de l'opprimé. Le Prophète ﷺ a dit : « **Il y a trois invocations qui sont exaucées sans l'ombre d'un doute : l'invocation de l'opprimé, celle du voyageur, et celle du père à l'encontre de sa progéniture.** » Ce hadith est rapporté par At-Tirmidhî.<sup>1</sup>

Quiconque trame des complots contre les créatures, n'est pas en mesure cependant de comploter contre le Créateur. Allah ﷻ dit :

﴿قُلِ اللَّهُ أَسْرَعُ مَكْرًا﴾

« **Dis : « Le stratagème d'Allah est plus prompt encore.** » (Yûnus : 21).

Les personnes innocentes et opprimées trouveront toujours en Allah le meilleur des protecteurs. Allah ﷻ dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ يُدْفِعُ عَنِ الَّذِينَ ءَامَنُوا إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٍ كَفُورٍ﴾

« **Allah protégera toujours les croyants contre leurs ennemis. Allah n'aime pas les hommes sans fidélité et sans foi.** » (Al-Hajj: 38).

L'issue de l'injustice est terrible. L'opresseur est sous la menace d'un châtement douloureux. Allah ﷻ dit :

---

<sup>1</sup> Chapitres de la bienfaisance et de l'entretien du lien de parenté. Chapitre de l'invocation faite par les deux parents, 1905, d'après Abû Hurayrah ﷺ.



﴿وَمَنْ يَظْلِمِ مِّنْكُمْ نَذِقْهُ عَذَابًا كَبِيرًا﴾

« **A celui d'entre vous qui s'est rendu coupable d'impiété, Nous infligerons d'affreux tourments.**» (Al-Furqân : 19).

Le client du sorcier est une proie facile pour Satan, dont le but est de le faire sortir de la religion. Il a oublié que la vie d'ici-bas est courte, et qu'il sera tôt ou tard placé seul dans la pénombre de sa tombe. Il se présentera ensuite devant Allah, le Juge Suprême, le Juste, qui le condamnera à dédommager tous ceux qu'il a ensorcelés ici-bas.

Toi qui vas consulter les sorciers, repens-toi à Allah ! Et efforce-toi de défaire les sortilèges dont tu as frappé d'innocentes personnes, avant que la roue ne tourne en ta défaveur.

**Se protéger de la  
sorcellerie**

## **Se préserver de la sorcellerie avant qu'elle ne se produise**

Allah a créé l'homme à qui Il a assigné des ennemis. Il a enfin établi des causes permettant à l'être humain de se protéger des agissements des êtres malfaisants. On compte parmi elles les causes suivantes :

1 – Placer sa confiance en Allah. Le croyant a le cœur attaché à son Seigneur, et Lui délègue toutes ses affaires. Il sait pertinemment qu'aucun préjudice ne pourra l'atteindre si ce n'est par la volonté d'Allah. C'est ce que déclare le Prophète ﷺ dans ce hadith : **« Et sache que si la nation entière se rassemblerait pour t'apporter un bienfait, elle ne t'apporterait que ce qu'Allah ta prédestiné. Et si elle se réunissait pour te causer un tort, elle te causerait uniquement le tort qu'Allah t'a prédestiné. Les calames sont levés et l'encre a séché. »** Rapporté par At-Tirmidhî.<sup>1</sup>

Tout sortilège n'impacte pas nécessairement celui contre qui il est formulé. Combien de sorts jetés par les sorciers n'eurent aucun effet sur leurs victimes ? Et comment Satan pourrait-il avoir la voie libre pour corrompre les créatures ? Allah ﷻ dit :

﴿وَمَا هُمْ بِضَارِّينَ بِهِ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ﴾

---

<sup>1</sup> Chapitres de la description du jour de la Résurrection, des récits attendrissant le cœur, et de l'abstinence, 2516, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.

**« Mais leur magie ne saurait nuire aux hommes que par la volonté d'Allah. »** (*Al-Baqarah* : 102).

2 – Multiplier l'invocation d'Allah ﷻ par la lecture du Coran, la demande de pardon, la glorification, et tous les autres types d'invocation. En effet, invoquer Allah est une citadelle fortifiée contre tout mal, par la volonté d'Allah. Plus on s'éloigne d'Allah, moins on se réfugie chez Lui et s'oriente vers Lui, et plus leurs malheurs s'accroissent, leurs afflictions se multiplient, et plus il sera simple pour les démons parmi les hommes et les djinns de les atteindre.

Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ dit : « Lorsque le cœur déborde d'amour pour Allah, et se remplit de son invocation ; lorsque le serviteur adopte un rituel journalier de formules de rappel, de protection, d'orientation vers Allah, et d'invocations ; lorsque ce rituel est pratiqué quotidiennement sans jamais être abandonné, et que les mots prononcés reflètent le contenu du cœur : c'est là une des causes les plus efficaces qui permet, d'une part, d'empêcher d'être atteint de sorcellerie, et d'autre part, de traiter un sortilège qui aurait déjà fait son effet. »<sup>1</sup>

3 – S'éloigner des péchés, et en particulier de la musique. En effet, cette dernière est une des principales causes d'attraction des démons vers les demeures et les âmes. La lecture du Coran et l'invocation d'Allah, en revanche, repoussent le diable.

---

<sup>1</sup> *Zâd Al-Ma'âd* 4/116.

4 – Assister régulièrement avec ses coreligionnaires à la prière du *Fajr* en groupe dans les mosquées. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque accomplit la prière de l'aube, se place sous la protection d'Allah.** » Ce hadith est rapporté par Muslim.<sup>1</sup> Or quiconque est sous la protection d'Allah, verra Satan dans l'incapacité de lui porter atteinte.

5 – Réciter la sourate *Al-Baqarah* à la maison. Le Prophète ﷺ a dit : « **Récitez la sourate *Al-Baqarah*, car sa maîtrise est une bénédiction, son délaissement fait naître des regrets, et les sorciers ne peuvent rien contre elle.** » Ce hadith est rapporté par Muslim.<sup>2</sup> Il a également dit : « **Satan fuit la demeure dans laquelle la sourate *Al-Baqarah* est récitée.** » Rapporté par Muslim.<sup>3</sup>

6 – Réciter régulièrement les deux sourates protectrices [*Al-Falaq* et *An-Nâs*], matin et soir. Le Prophète ﷺ les a recommandées à 'Uqbah ibn 'Âmir ؓ. Il lui a dit : « **Invoque la protection d'Allah par leur biais. Personne n'a jamais invoqué la protection d'Allah d'une meilleure façon que par ces deux sourates.** » Ce hadith est rapporté par Abû Dâwûd.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Livre des mosquées et des lieux de prières. Chapitre des mérites de la prière du 'Ishâ' et de l'aube en groupe, 657, d'après Jundub ibn 'Abd Allah ؓ.

<sup>2</sup> Livre de la prière du voyageur et son raccourcissement. Chapitre des mérites de la lecture du Coran en général et de la sourate *Al-Baqarah* en particulier, 804, d'après Abû Umâmah Al-Bâhilî ؓ.

<sup>3</sup> Livre de la prière du voyageur et son raccourcissement. Chapitre du caractère préférable de la prière surérogatoire chez soi, et de sa licéité dans la mosquée, 780, d'après Abû Hurayrah ؓ.

<sup>4</sup> Livre de la prière, chapitre des deux sourates protectrices, 1463.

Ibn Al-Qayyim dit : « Le besoin qu'éprouve le serviteur envers la demande de protection par le biais de ces deux sourates, est bien plus important que ses besoins en oxygène, nourriture, boisson et vêtements. »<sup>1</sup>

7 – Multiplier la demande de protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal émanant de Ses créatures, nuit et jour, et en particulier lors d'une halte durant un périple. Cette demande de protection peut se faire dans les villes, le désert, dans les airs, ou en mer. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque fait une halte et dit : « Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal émanant de Ses créatures, sera protégé de tout mal jusqu'à ce qu'il quitte le lieu de sa halte.** » Ce hadith est rapporté par Muslim.<sup>2</sup>

8 – Réciter les deux derniers versets de la sourate *Al-Baqarah* en début de nuit. Ce sont les deux versets suivants :

﴿ءَامَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ ۚ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ ءَامَنَ بِاللَّهِ  
وَمَلَائِكَتِهِ ۚ وَكُتُبِهِ ۚ وَرُسُلِهِ ۚ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْ رُّسُلِهِ ۚ وَقَالُوا  
سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۗ غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ \* لَا يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا  
وُسْعَهَا لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا أُكْتَسَبَتْ رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَا إِن نَّسِينَا  
أَوْ أَخْطَأْنَا رَبَّنَا وَلَا تَحْمِلْ عَلَيْنَا إَصْرًا كَمَا حَمَلْتَهُ عَلَى الَّذِينَ مِن

<sup>1</sup> *Badâ'ir Al-Fawâ'id* 2/199

<sup>2</sup> Livre de la mention d'Allah, des invocations, du repentir et de la demande de pardon. Chapitre de la demande de protection contre le destin défavorable, les malheurs et autres, 2708, d'après Khawlah bint Hakîm ؓ.

قَبْلَنَا رَبَّنَا وَلَا نُحِمْلُنَا مَا لَا طَاقَةَ لَنَا بِهِ ۗ وَاعْفُ عَنَّا وَاعْفِرْ لَنَا  
وَأَرْحَمْنَا أَنْتَ مَوْلَانَا فَانصُرْنَا عَلَى الْقَوْمِ الْكَافِرِينَ ﴿٢٨٦﴾

« Le Messager a cru en ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur, de même que les croyants, tous ont cru en Allah, en Ses anges, Ses Ecritures et Ses Messagers, affirmant : « Nous ne faisons aucune différence entre Ses Messagers. » Disant encore : « Nous avons entendu Tes paroles et nous obéissons à Tes ordres. Nous implorons, Seigneur, Ton pardon. C'est à Toi que nous retournerons. » Allah n'impose à une âme que ce qu'elle peut supporter. Elle sera récompensée pour ses bonnes œuvres, châtiée pour ses péchés. « Seigneur ! Ne nous tiens pas rigueur de nos oublis ou de nos erreurs ! Ne nous accable pas, Seigneur, d'un fardeau semblable à celui imposé aux nations qui nous ont précédés. Ne nous impose pas, Seigneur, ce que nous ne pouvons supporter. Veuille effacer nos fautes, pardonner nos péchés et nous faire miséricorde. Tu es notre Maître et Protecteur, accorde-nous donc la victoire sur les mécréants. » (*Al-Baqarah*: 285-286).

Le Prophète ﷺ a dit : « **La récitation des deux derniers versets de la sourate *Al-Baqarah* chaque nuit, est une protection suffisante.** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhârî, livre des mérites du Coran, chapitre des mérites de la sourate *Al-Baqarah*, 5009. Rapporté également par Muslim, livre de la prière du voyageur et son raccourcissement, chapitre des mérites de la sourate *Al-Fâtiḥah*, des derniers versets de la

9 – Réciter le verset du *Kursiyy* (Repose-Pied) avant de dormir. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque récite ce verset lorsqu'il va se coucher, sera sous la protection d'Allah, et aucun démon ne l'approchera, jusqu'au lendemain matin.** » Ce hadith est rapporté par Al-Bukhârî.<sup>1</sup>

10 – Le matin, consommer sept dattes de type *‘Ajwah* de la ville de Médine. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque déjeune le matin avec sept dattes de types *‘Ajwah*, sera protégé de tout poison ou sortilège.** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>2</sup>

11 – Réciter quotidiennement les invocations rituelles du matin et du soir. On compte parmi elles :

a) La récitation du verset du *Kursiyy* (Repose-Pied):

﴿اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ لَا تَأْخُذُهُ سِنَّةٌ وَلَا نَوْمٌ لَهُ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِّنْ عِلْمِهِ إِلَّا بِمَا شَاءَ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ وَلَا يَئُودُهُ حِفْظُهُمَا وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ﴾

---

sourate *Al-Baqarah*, et de l'exhortation à en réciter les deux derniers versets, 807, d'après Abû Mas'ûd ﷺ.

<sup>1</sup> Livre des mérites du Coran, chapitre des mérites de la sourate *Al-Baqarah*, 5010, d'après Abû Hurayrah ﷺ.

<sup>2</sup> Rapporté par Al-Bukhârî, livre des aliments, chapitre des dattes *‘Ajwah*, 5445. Rapporté également par Muslim, livre des boissons, chapitre des mérites des dattes de Médine, 2047, d'après Sa'd ibn Abî Waqqâs ﷺ.



« Allah ! Il n'est de divinité digne d'être adorée que Lui, le Dieu Vivant et Eternel . Il n'est gagné ni par le sommeil, ni même par la somnolence. Tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre Lui appartient. Qui donc pourrait intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur avenir comme leur passé , tandis que les hommes n'embrassent de Sa science et de Ses mystères que ce qu'Il veut bien leur dévoiler. Son *Kursyy* (Repose-Pied) embrasse les cieux et la terre dont Il assure la pérennité sans aucune difficulté. Il est le Très Haut, le Très Glorieux. » (*Al-Baqarah*: 255).

b) La récitation des deux sourates protectrices :

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ \* مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ \* وَمِنْ شَرِّ غَاسِقٍ إِذَا وَقَبَ \*  
وَمِنْ شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِ \* وَمِنْ شَرِّ حَاسِدٍ إِذَا حَسَدَ﴾

« Dis : « J'implore la protection du Seigneur de l'aube, contre le mal qui se trouve dans ce qu'Il a créé, contre le mal de la nuit qui étend son obscurité, contre le charme maléfique de tous les sorciers, contre l'envieux qui donne libre cours à sa méchanceté. » (*Al-Falaq* : 1-5).

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ \* مَلِكِ النَّاسِ \* إِلَهِ النَّاسِ \*  
مِنْ شَرِّ الْوَسْوَاسِ الْخَنَّاسِ \* الَّذِي يُوَسْوِسُ فِي صُدُورِ النَّاسِ \*  
مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ﴾

« Dis : « J'implore la protection du Seigneur des hommes, Maître des hommes, Dieu des hommes, contre le mal du démon qui se dérobe ou s'insinue chez l'homme,

**soufflant d'insidieuses pensées dans le cœur des hommes, qu'il soit du nombre des djinns ou du nombre des hommes. »**  
(*An-Nâs*: 1-6).

c) Répéter trois fois : « Au nom d'Allah, par le nom duquel rien ne peut nuire sur terre et au ciel. Il est Celui qui entend tout et sait tout. »

Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque répète trois fois [le soir] l'invocation : « Au nom d'Allah, par le nom duquel rien ne peut nuire sur terre et au ciel. Il est Celui qui entend tout et sait tout. », sera protégé de tout accident subit jusqu'au matin. Et quiconque la répète trois fois le matin sera protégé de tout accident subit jusqu'au soir. »** Ce hadith est rapporté par Abû Dâwûd<sup>1</sup>.

d) Réciter l'invocation : « Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal émanant de Ses créatures. »

Abû Hurayrah رضي الله عنه rapporte le récit suivant : « Un homme se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui dit : « Messager d'Allah ! Quelle horrible douleur que celle infligée par un scorpion qui m'a piqué hier ! » Le Prophète ﷺ lui répondit : « **Si tu avais récité au soir l'invocation : « Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal émanant de Ses**

---

<sup>1</sup>Livre de la bienséance, chapitre des invocations à prononcer le matin, 5088, d'après °Uthmân ibn °Affân رضي الله عنه.

**créatures. », cette pique ne t'aurait causé aucun mal. »** Ce hadith est rapporté par Muslim.<sup>1</sup>

e) Réciter l'invocation : **« Je cherche protection auprès des paroles [universelles] parfaites d'Allah, que nul pieux ni pervers ne peut outrepasser, contre le mal émanant de ce qui se procréé, et qu'Il a créé et conçu sans modèle, contre le mal des calamités descendant du ciel, des péchés qui y montent, des malheurs touchant la terre, des dangers qui en sortent, des troubles nocturnes et diurnes, et de tout visiteur de nuit, sauf celui qui apporte le bien, ô Tout Miséricordieux ! »** Ce hadith est rapporté par Aḥmad<sup>2</sup>.

f) Réciter l'invocation : **« Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique et sans associé. A Lui la royauté, à Lui les louanges, et Il est omnipotent. »**

Le Prophète ﷺ a dit : **« Quiconque récite, cent fois par jour, l'invocation : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Unique et sans associé. A Lui la royauté, à Lui les louanges, et Il est omnipotent. » obtiendra une récompense équivalente à l'affranchissement de dix esclaves. Cent bonnes actions lui seront comptées. Cent péchés lui seront effacés. Et cette invocation le protégera de Satan toute la journée jusqu'au soir. Personne n'aura accompli de meilleure action**

---

<sup>1</sup> Livre de la mention d'Allah, des invocations, du repentir et de la demande de pardon. Chapitre de la demande de protection contre le destin défavorable, les malheurs et autres, 2709.

<sup>2</sup> *Al-Musnad*, 15461, d'après °Abd Ar-Raḥmân ibn Khanbach At-Tamîmî ﷺ.

**que lui ce jour-là, sauf une personne qui aurait répété cette invocation un plus grand nombre de fois que lui.** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>1</sup>

Négliger de réciter quotidiennement les invocations du matin et du soir, est une des principales causes de domination des démons sur l'être humain. C'est également en négligeant ces invocations que l'on peut être atteint du mauvais œil. Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ dit : « Une religiosité faible, un cœur vide et une langue muette des réalités de l'invocation, des formules de refuge prophétiques et de protection de la foi, sont l'angle d'attaque par lequel les démons parviennent à dominer les hommes et à les posséder. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhârî, livre du début de la création, chapitre des attributs de Satan et de ses soldats, 3293. Rapporté également par Muslim, livre de la mention d'Allah, des invocations, du repentir et de la demande de pardon, chapitre des mérites du *Tahlil*, du *Tasbîh* et des invocations, 2691, d'après Abû Hurayrah ﷺ.

<sup>2</sup> *Zâd Al-Ma'âd* (4/63)

## **Comment réciter les invocations sur les enfants et les femmes ?**

Les invocations du matin et du soir sont des prières par lesquelles le musulman se protège contre les maux émanant des êtres humains et des démons. Il n'est pas nécessaire de souffler sur le corps pendant leur récitation. Il n'est pas nécessaire non plus que l'épouse ou les enfants soient présents durant la récitation de ces invocations. Ces dernières étant des prières, on prie alors notre Seigneur pour qu'Il protège les membres de nos familles, sans qu'il y ait besoin de souffler sur leurs corps, ou même qu'ils soient à proximité.

Réciter ces invocations sur les enfants, l'épouse, un proche ou autre, se fait de la manière suivante :

Dire :

1 – « J'implore pour vous la protection du Seigneur de l'aube, contre le mal qui se trouve dans ce qu'Il a créé, contre le mal de la nuit qui étend son obscurité, contre le charme maléfique de tous les sorciers, contre l'envieux qui donne libre cours à sa méchanceté. »

2 – « J'implore pour vous la protection du Seigneur des hommes, Maître des hommes, Dieu des hommes, contre le mal du démon qui se dérobe ou s'insinue chez l'homme, soufflant d'insidieuses pensées dans le cœur des hommes, qu'il soit du nombre des djinns ou du nombre des hommes. »

3 – « J’implore pour vous la protection des paroles parfaites d’Allah, contre tout démon ou bête venimeuse, et contre tout mauvais œil. » Le Prophète ﷺ avait pour habitude de réciter cette invocation pour protéger [ses petits-fils] Al-Hasan et Al-Husayn ؑ, comme le rapporte Al-Bukhârî.<sup>1</sup>

4 – « J’implore pour vous la protection des paroles parfaites d’Allah contre le mal émanant de ses créatures. » à réciter trois fois.

On peut adapter toutes les formules de protection de cette manière.

---

<sup>1</sup> Livre des récits des prophètes, 3371, d’après Ibn °Abbâs ؑ.

## Les personnes vulnérables à la sorcellerie

Les personnes proches d'Allah verront les maux et les calamités s'éloigner d'elles. L'être proche de son Seigneur, et qui l'invoque constamment, se réfugie ainsi dans une forteresse imprenable, à l'abri du mal émanant des démons parmi les hommes et les djinns. Allah ﷻ dit :

﴿إِنَّ عِبَادِي لَيْسَ لَكَ عَلَيْهِمْ سُلْطَانٌ وَكَفَىٰ بِرَبِّكَ وَكِيلًا﴾

**« Tu n'auras toutefois aucun pouvoir sur Mes serviteurs croyants. » Ton Seigneur est en effet, pour eux, un protecteur amplement suffisant.»** (*Al-Isrâ'* : 65).

Un serviteur qui ne mentionne jamais Allah, ou ne Lui voue que trop peu d'actes d'adoration, est une cible facile pour Satan qui le placera sous son emprise.

Généralement, la sorcellerie a un impact sur les cœurs vides de l'obéissance à Allah et de Son invocation.

Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ dit : « Dans la majorité des cas, la sorcellerie a un impact sur les femmes, les enfants, les ignorants, les bédouins, et sur toute personne dont la religiosité, la confiance en Allah et le *Tawhîd* sont faibles. Elle a également un impact sur ceux qui ne récitent pas les invocations rituelles divines, les prières et les formules de protection prophétiques. »<sup>1</sup>

Les femmes sont les plus impactées par les sortilèges, en

---

<sup>1</sup> *Zâd Al-Ma'âd* (4/116-117)

raison de leur faible religiosité et de leurs manquements en termes d'invocations d'Allah. Il en va de même pour les enfants, dont les parents et tuteurs négligent de réciter les formules de protection sur eux. Enfin, ceux qui s'adonnent à la perversion, à la désobéissance et aux péchés, font également partie de ceux sur qui les sortilèges ont le plus d'impact.

Les effets de la sorcellerie et du mauvais œil se manifestent également chez ceux qui remplissent leur demeure de musique. En effet, la sorcellerie et le mauvais sont des esprits maléfiques. Quiconque s'éloigne du Tout Miséricordieux, et se rapproche de la désobéissance, est une proie des plus faciles. A l'opposé de celui qui cherche la protection d'Allah, et remplit son cœur de Son invocation, car Satan craint ce genre de personnes. Allah ﷻ dit au sujet d'Iblîs :

﴿قَالَ فَبِعِزَّتِكَ لَأُغْوِيَنَّهُمْ أَجْمَعِينَ \* إِلَّا عِبَادَكَ مِنْهُمُ الْمُخْلَصِينَ﴾

« Satan jura : « Par Ta toute-puissance, je m'emploierai à tous les égarer, à l'exception de Tes fidèles serviteurs que Tu auras préservés. » (Sâd : 82-83).





# **Comment défaire un sortilège**

## Comment un sort est-il jeté ?

La sorcellerie se pratique de différentes manières. Parmi elles :

1 – Placer le sortilège dans les aliments, de manière que la victime le consomme sans s'en rendre compte. Le sortilège peut alors faire son effet – par la volonté d'Allah – ou non, par ordre divin.

2 – Placer le sortilège dans une boisson. La victime consomme alors le sortilège lorsqu'il boit un jus de fruit, du thé ou autre boisson.

Les sortilèges placés dans les aliments ou la boisson sont composés généralement de gomme arabique qui les feront s'attacher à la paroi de l'estomac, afin que le sortilège reste dans le ventre de la victime. Si cette dernière ne prend pas des mesures rapides en vomissant le sortilège, elle souffrira alors de maux de ventre.

3 – Placer le sortilège dans un liquide et en arroser un endroit précis, de telle manière que lorsque la victime marche dessus, le sortilège fera son effet, par la volonté d'Allah. Il peut également être inoffensif, si Allah décide de préserver Son serviteur.

4 – Pratiquer la sorcellerie par l'écriture de talismans et de tableaux, sans faire usage d'un article issu de la victime. Ce type de sorcellerie a un effet limité – par l'ordre d'Allah – car entrer en contact avec un élément physique de la victime est nécessaire.

5 – Placer le sortilège dans un nœud. Le sorcier se procure un article de la victime – comme des poils ou un morceau de vêtement – et noue un fil autour de cet article, puis souffle dessus de son haleine maléfique.

C'est d'ailleurs ainsi que le Prophète ﷺ fut ensorcelé. Le sorcier s'était procuré un peigne et une touffe de cheveux appartenant au Prophète ﷺ, puis y noua son sortilège. Le tout fut ensuite caché dans la spathe d'un spadice de dattier, et jeté dans un puit, comme cela a été rapporté dans les recueils authentiques d'Al-Bukhârî et Muslim.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhârî dans son recueil authentique (5766) dans le livre de la médecine, chapitre de la sorcellerie. Il est également rapporté par Muslim (2189) dans le livre des salutations, chapitre de la sorcellerie.

## **Comment localiser le sortilège ?**

Il existe deux manières islamiquement légales de localiser un sortilège :

1 – Soit par le biais du djinn, protecteur du sortilège, qui possède le corps de la victime et qui – après qu'on a récité du Coran sur lui – prends la parole et informe du lieu où se trouve le sortilège, que l'on récupérera.

2 – Soit par le biais d'un rêve qu'Allah – par Sa grâce – fait voir à la victime, lui indiquant l'endroit du sortilège.

## Deux moyens pour défaire un sortilège

1- Invoquer et prier Allah avec insistance pour qu'Il neutralise le sortilège. Ḥâ'ishah dit : « Le Prophète ﷺ fut atteint par un sortilège au point qu'il se voyait faire des choses qu'il n'avait pas fait en réalité. Un jour – ou une nuit – le Prophète (ﷺ) se mit à invoquer son Seigneur avec une insistance toute particulière... » Allah exauça alors ses invocations. Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>1</sup>

Il convient, lors de l'invocation d'Allah, de faire preuve d'insistance et de bienséance, à savoir : s'orienter vers la Ka'bah, profiter des moments où l'invocation est exaucée, comme le dernier tiers de la nuit. En effet, à ce moment, Allah ﷻ dit : « **Qui M'invoque, pour que Je l'exauce ? Qui Me formule une demande, pour que Je la lui accorde ? Qui Me demande pardon, pour que Je l'absolve ?** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>2</sup>

Le Prophète ﷺ a dit : « **Il existe un moment particulier durant la nuit : si le musulman parvient à y invoquer Allah de lui accorder les biens de ce bas-monde et de l'au-delà, il**

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhâri dans son recueil authentique (5766) dans le livre de la médecine, chapitre de la sorcellerie. Il est également rapporté par Muslim (2189) dans le livre des salutations, chapitre de la sorcellerie.

<sup>2</sup> Rapporté par Al-Bukhâri, livre de la prière nocturne, chapitre des invocations durant la prière en fin de nuit, 1145. Il est également rapporté par Muslim dans le livre de la prière des voyageurs et son raccourcissement, chapitre de l'exhortation à invoquer et mentionner Allah en fin de nuit, et de l'exaucement des invocations à ce moment, 758, d'après Abû Hurayrah ﷺ.

**verra ses invocations exaucées, et cela chaque nuit.** » Rapporté par Muslim.<sup>1</sup>

2 – S’attacher à constamment et profusément demander pardon à Allah, car demander l’absolution est une cause majeure de dissipation des malheurs. Allah ﷻ dit :

﴿فَقُلْتُ اسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ إِنَّهُ كَانَ غَفَّارًا \* يُرْسِلِ السَّمَاءَ عَلَيْكُمْ مِدْرَارًا \* وَيُمِدِّدْكُمْ بِأَمْوَالٍ وَبَنِينَ وَيَجْعَلْ لَكُمْ جَنَّاتٍ وَيَجْعَلْ لَكُمْ أَنْهَارًا﴾

« Je leur ai dit : “Implorez le pardon de votre Seigneur qui est si Clément ! Il arrosera vos terres de pluies abondantes, multipliera vos richesses et vos enfants, et vous accordera des jardins et des rivières. » [Nûh : 10-12]

---

<sup>1</sup> Livre de la prière des voyageurs et son raccourcissement, chapitre de l’heure de la nuit où les invocations sont exaucées, 757, d’après Jâbir ﷺ.

## Versets à réciter sur la victime de sorcellerie

Allah a fait du noble Coran un traitement contre les maladies. Tout verset du livre d'Allah est un remède. Par la volonté d'Allah, certains versets ont un impact particulier sur les victimes de sorcellerie :

1 – La sourate *Al-Fâtiḥah*, qui est la sourate la plus importante du livre d'Allah, comme l'indique le hadith rapporté par Al-Bukhârî.<sup>1</sup>

2 – Le verset du *Kursiyy* (Repose-Pied) qui est le verset le plus important du livre d'Allah, comme rapporté par Muslim.<sup>2</sup>

3 – La conclusion de la sourate *Al-Baqarah*. « **La récitation des deux derniers versets de la sourate *Al-Baqarah* chaque nuit, est une protection suffisante.** »<sup>3</sup>

4 – Les versets qui abordent le thème de la sorcellerie dans la sourate *Al-A'raf*, à savoir la parole d'Allah ﷻ :

﴿وَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ مُوسَىٰ أَنْ أَلْقِ عَصَاكَ ۚ إِذَا هِيَ تَلْقَفُ مَا يَأْفِكُونَ \* فَوَقَعَ الْحَقُّ وَبَطَلَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ \* فغلبوا هُنَالِكَ وَانقلبوا صغِيرِينَ﴾

<sup>1</sup> Livre de l'exégèse, chapitre concernant la sourate *Al-Fâtiḥah*, 4474, d'après Abû Sa'îd Al-Mu'allâ ﷺ.

<sup>2</sup> Livre de la prière du voyageur et son raccourcissement, chapitre de la sourate *Al-Kahf* et du verset du *Kursiyy*, 810, d'après Ubayy ibn Ka'b ﷺ.

<sup>3</sup> Rapporté par Al-Bukhârî, livre des mérites du Coran, chapitre des mérites de la sourate *Al-Baqarah*, 5009. Rapporté également par Muslim, livre de la prière du voyageur et son raccourcissement, chapitre des mérites de la sourate *Al-Fâtiḥah*, des derniers versets de la sourate *Al-Baqarah*, et de l'exhortation à en réciter les deux derniers versets, 807, d'après Abû Mas'ûd ﷺ.



« Nous avons alors inspiré à Moïse de jeter son bâton qui se mit à engloutir leurs artifices. La vérité éclata et leurs manœuvres furent démasquées. Ils se retirèrent donc, vaincus et humiliés. » [Al-A<sup>c</sup>râf : 117-119]

5 – Les versets de la sourate *Yûnus*, à savoir :

﴿ وَقَالَ فِرْعَوْنُ أَتُنُونِي بِكُلِّ سِحْرِ عَلِيمٍ \* فَلَمَّا جَاءَ السَّحَرَةُ قَالَ لَهُم مُّوسَىٰ  
 أَلْقُوا مَا أَنْتُمْ مُّلقُونَ \* فَلَمَّا أَلْقَوْا قَالَ مُّوسَىٰ مَا جِئْتُمْ بِهِ السِّحْرُ إِنَّ  
 اللَّهَ سَيَبْطِلُهُ إِنَّ اللَّهَ لَا يُصْلِحُ عَمَلَ الْمُفْسِدِينَ \* وَيُحِقُّ اللَّهُ الْحَقَّ بِكَلِمَاتِهِ  
 وَلَوْ كَرِهَ الْمُجْرِمُونَ ﴾

« Pharaon ordonna : « Faites venir tout ce que le pays compte d'habiles magiciens ! » Les magiciens s'étant présentés, Moïse leur dit : « Jetez votre sort. » Lorsqu'ils eurent produit leurs artifices , Moïse dit : « Ce que vous venez de réaliser n'est que de la magie dont Allah annulera certainement les effets. Allah ne laisse jamais prospérer l'œuvre des êtres malfaisants, mais décrète toujours le triomphe de la vérité, n'en déplaie aux criminels. » [Yûnus : 79-82]

6 – Les versets de la sourate *Tâ-Hâ*, à savoir :

﴿ قَالُوا يَمُوسَىٰ إِمَّا أَنْ تُلْقَىٰ وَإِمَّا أَنْ نَكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَلْقَىٰ \* قَالَ بَلْ أَلْقُوا فَإِذَا  
 جِبَالُهُمْ وَعِصِيُّهُمْ يُخَيَّلُ إِلَيْهِ مِنْ سِحْرِهِمْ أَنَّهَا تَسْعَىٰ \* فَأَوْجَسَ فِي نَفْسِهِ

خَيْفَةَ مُوسَى \* قُلْنَا لَا تَخَفْ إِنَّكَ أَنْتَ الْأَعْلَى \* وَأَلْقِ مَا فِي يَمِينِكَ تَلْقَفْ مَا  
صَنَعُوا إِنَّمَا صَنَعُوا كَيْدٌ سَاجِرٌ وَلَا يُفْلِحُ السَّاحِرُ حَيْثُ أَتَى ﴿

« Puis ils dirent : « Moïse ! Veux-tu jeter ton sort en premier ou nous laisser commencer ? » Il répondit : « Soyez les premiers à jeter. » Ils jetèrent donc leurs cordes et leurs bâtons qui, par l'effet de leur magie, lui donnèrent l'impression de ramper. Moïse en fut, au fond de lui, effrayé. Nous l'avons alors rassuré : « Ne crains rien. C'est toi qui vas triompher. Jette ce que tu tiens dans la main droite. Il engloutira tous leurs artifices qui ne sont que des tours de magie. Or, l'entreprise des magiciens, où qu'ils se trouvent, est vouée à l'échec. » [Tâ-Hâ : 65-69]

7 – Réciter les deux sourates protectrices. 'Ā'ishah dit : Lorsque le Prophète ﷺ était souffrant, il récitait les sourates protectrices et soufflait sur son corps. Lorsque ses douleurs s'amplifièrent, je les lui récitai et passai sa propre main sur son corps, en raison de son caractère béni. » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>1</sup>

Ibn Kathîr رَحِمَهُ اللهُ dit : « La méthode la plus efficace pour défaire un sortilège est celle révélée par Allah à Son prophète ﷺ, à savoir les deux sourates protectrices, comme il est dit dans le

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhâri, livre des mérites du Coran, chapitre des mérites des sourates protectrices, 5016. Il est également rapporté par Muslim dans le livre des salutations, chapitre de la Ruqyah du malade par le biais des sourates protectrices et du soufflement, 2192.

hadith : « **Aucune personne cherchant à se protéger ne trouvera de meilleure protection que la récitation de ces deux sourates.** »<sup>1</sup> Il en va de même pour la récitation du verset du *Kursiyy*, car elle fait fuir Satan. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Rapporté par An-Nasâ'i, livre de la demande de protection, 5432, d'après 'Uqbah ibn 'Âmir.

<sup>2</sup> *Tafsîr ibn Kathîr* (1/372)

## ***Ruqiyah*<sup>1</sup> par les invocations et les demandes de protections islamiquement légales**

Il existe des invocations et des formules de protection prophétiques utilisées pour la *Ruqiyah*. On trouve parmi elles les formules suivantes :

1 – « **Ô Allah ! Seigneur des hommes ! Dissipe le mal, et guéris-le, car Tu es le Guérisseur par excellence. Point de guérison si ce n'est celle émanant de Toi. Accorde-lui une guérison ne laissant de la maladie aucune trace.** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>2</sup>

2 – La *Ruqiyah* pratiquée par l'ange Gabriel ﷺ sur le Prophète ﷺ, à savoir : « **Par le nom d'Allah, je te prémunis contre tout ce qui pourrait te porter préjudice, contre le mal de tout esprit et du mauvais œil de l'envieux. Qu'Allah te guérisse. Par le nom d'Allah, je te prémunis.** » Rapporté par Muslim.<sup>3</sup>

3 – L'invocation à réciter au chevet d'un malade. Le Prophète ﷺ a dit : « **Lorsqu'un musulman se rend au chevet d'un malade qui n'est pas encore au seuil de la mort, et récite**

<sup>1</sup> Il s'agit du traitement des maladies par la récitation de versets coraniques et d'invocations issues de la Sunnah authentique [Note du Traducteur]

<sup>2</sup> Rapporté par Al-Bukhârî, livre de la médecine, chapitre de la *Ruqiyah* du Prophète ﷺ, 5743. Il est également rapporté par Muslim dans le livre des salutations, chapitre du caractère recommandé de la *Ruqyah* pour le malade, 2191, d'après °Â'ishah ﷺ.

<sup>3</sup> Livre des salutations, chapitre de la médecine, de la maladie et des formules de *Ruqyah*, 2186, d'après Abû Sa'îd Al-Khudrî ﷺ.

**sept fois l'invocation : « Je demande à Allah le Glorieux, Seigneur du Trône immense, de te guérir. », le malade sera guéri. »** Rapporté par Ahmad.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Al-Musnad*, 2137, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.

## Comment défaire un sortilège ?

Il existe différents types de sortilèges. Pour chacun d'entre eux, il existe une méthode pour le défaire.

**Premièrement : si le sortilège a été bu ou mangé**, il faut le faire sortir du ventre par défécation ou vomissement.

**La méthode pour le faire sortir du ventre est la suivante :**

1. Se procurer un demi-kilo de séné.
2. Verser l'équivalent de deux verres d'eau dans une bouilloire.
3. Ajouter deux pleines poignées de séné.
4. Faire bouillir le tout pendant trois minutes, puis laisser refroidir.
5. A l'aube, boire deux verres de la tisane froide.
6. Une fois les deux verres bus, faire environ quinze minutes de marche
7. Une fois la tisane de séné bue, ne rien manger pendant quatre heures afin que le séné fasse son effet.
8. La tisane de séné cause des douleurs au ventre. Ce qui est une réaction normale, qui engendrera l'expulsion du séné et autres éléments résiduels de l'estomac.
9. Le séné est un puissant laxatif qui contraint à aller régulièrement aux toilettes pendant les deux premiers jours, même si l'on n'est pas victime d'un sortilège.

10. Si les douleurs abdominales se prolongent le troisième et quatrième jour, c'est la preuve de présence d'un sortilège dans l'estomac

11. Il faut alors continuer à boire de la tisane de séné selon la méthode décrite plus haut pendant sept jours.

12. Si les douleurs persistent, recommencer le traitement une semaine supplémentaire

13. Si les douleurs disparaissent et que l'envie continue d'aller aux toilettes s'estompe, c'est l'indication que le sortilège a disparu par la volonté d'Allah.

C'est ainsi que l'on défait un sortilège avalé dans une boisson ou un aliment, par la volonté d'Allah.

**Deuxièmement : si le sortilège est écrit sur une feuille, voici comment le défaire :**

Tremper la feuille où est écrit le sortilège dans un récipient d'eau, jusqu'à ce que l'écriture disparaisse. La feuille doit ensuite être déchirée et jetée, même s'il y persiste quelques traces d'écriture. L'eau doit être également versée.

**Troisièmement : si le sortilège est dans un nœud – qu'il s'agisse de cheveux ou de fils noués – on le défait de la manière suivante :**

Il faut défaire les nœuds. Une fois qu'ils sont tous défaits, découper le fil en morceaux, et le jeter quelque part.

**Quatrièmement : si le sortilège est un liquide dont le sol a été arrosé, on le défait de la manière suivante :**

1. Remplir un verre d'eau et y réciter la sourate *Al-Fâtiḥah*, le verset du *Kursiyy* et les deux sourates protectrices.

2. Déverser le contenu du verre d'eau sur l'emplacement touché par le sortilège

3. Répéter le processus trois fois, et par la volonté d'Allah, le sortilège disparaîtra.

Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ دِيت : « Il a été rapporté du Prophète ﷺ deux méthodes pour traiter les sortilèges :

**La première** – et c'est la plus efficace – consiste à localiser le sortilège puis le défaire. Il a d'ailleurs authentiquement été rapporté du Prophète ﷺ qu'il a invoqué son Seigneur ﷻ en ce sens, jusqu'à ce que l'endroit du sortilège lui soit révélé... »<sup>1</sup>

**La seconde** : Provoquer l'évacuation<sup>2</sup> de l'endroit touché par le sortilège. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhâri dans son recueil authentique (5766) dans le livre de la médecine, chapitre de la sorcellerie. Il est également rapporté par Muslim (2189) dans le livre des salutations, chapitre de la sorcellerie.

<sup>2</sup> Par vomissement, défécation, saignée, etc... [Note du Traducteur]

<sup>3</sup> *Zâd Al-Ma'âd* (4/114)



## **Il n'est pas permis de demander à un sorcier de défaire un sortilège**

Il n'est pas permis de demander à un sorcier de défaire un sortilège, même s'il peut le défaire sans faire usage de sorcellerie. Plusieurs raisons viennent motiver cette interdiction :

1. Il est interdit de consulter un sorcier de manière absolue, même s'il ne s'agit pas de lui demander de défaire un sortilège. La prohibition concerne donc à plus forte raison la consultation dans le but de défaire un sortilège !

2. Le sorcier invoque l'aide des démons pour défaire le sortilège, ce qui est un acte de mécréance.

Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ دَرَجَاتٍ dit au sujet du fait de défaire un sortilège par des moyens illicites : « Défaire un sortilège par un autre est une œuvre satanique. Pour que cela fonctionne, le sorcier et la personne ensorcelée doivent chercher la proximité de Satan en accomplissant ce qu'il désire. »<sup>1</sup>

3. Il n'émane du sorcier que du mal absolu. Il ne défait un sortilège qu'en mentant à la victime, ou bien en usant de subterfuge pour le spolier de ses biens. Il peut même aller jusqu'à attenter à sa chasteté.

---

<sup>1</sup> *F'lâm Al-Muwaqqi'în* (6/558)

# **La victime de sorcellerie**

## La victime de sorcellerie est opprimée

Lorsque le serviteur est véridique dans sa foi en son Seigneur, Allah ﷻ peut l'éprouver en lui désignant des ennemis parmi les hommes et les djinns. Allah ﷻ dit :

﴿وَكَذَلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًّا شَيَاطِينَ الْإِنسِ وَالْجِنِّ يُوحى بَعْضُهُمْ  
إِلَى بَعْضٍ زُخْرُفَ الْقَوْلِ غُرُورًا﴾

« Nous avons de même suscité à chaque prophète des ennemis, des démons parmi les hommes et les djinns, les uns trompant les autres en embellissant à leurs yeux leurs méfaits. » [Al-An'âm v.112]

Il en va de même pour les adeptes des Prophètes : il arrivera aux premiers ce qui est arrivé aux seconds. Et lorsqu'Allah décide d'élever le rang de Son serviteur, Il l'éprouve. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quand Allah veut du bien à une personne, Il l'afflige d'une épreuve.** » Ce hadith est rapporté par Al-Bukharî.<sup>1</sup>

Toi qui as été atteint par de la sorcellerie : que les maux engendrés par le sortilège qui t'a touché ne t'attristent pas. Le Prophète ﷺ lui-même a été atteint par un sortilège. Et Allah éprouve Son serviteur croyant afin de le rapprocher de Lui. Ibn Al-Qayyim رَحِمَهُ اللهُ dit : « Allah ﷻ se trouve auprès de Son

---

<sup>1</sup> Livre des malades, chapitre des péchés expiés en raison de la maladie, 5645, d'après Abû Hurayrah ﷺ.

serviteur éprouvé par la maladie, par un effet de Sa miséricorde envers lui. Cette proximité divine est un bien pour le malade car elle le rapproche de son Seigneur. Et si Allah l'a éprouvé par la maladie, c'est pour que son cœur se brise par vénération pour Lui. Or, Allah ﷻ est proche de ceux dont le cœur est brisé d'humilité. »<sup>1</sup>

Ne sois pas irrité par les épreuves qui t'atteignent, et ne sois pas exaspéré par ce qu'Allah t'a prédestiné, car l'épreuve peut t'élever auprès de Lui. Allah ﷻ dit :

﴿وَعَسَىٰ أَنْ تَكْرَهُوا شَيْئًا وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ وَعَسَىٰ أَنْ تُحِبُّوا شَيْئًا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ﴾

**« Or, il se peut que vous ayez en aversion une chose qui pourtant est un bien pour vous. A l'inverse, il se peut que vous aimiez une chose qui est en réalité un mal pour vous. »**

[*Al-Baqarah* : 216]

Et si une part des faveurs de ce bas-monde t'a échappé, sache que les délices réservés auprès d'Allah à ceux qui croient et s'en remettent entièrement à leur Seigneur sont bien meilleurs et plus durables. Cheikh Al-Islâm رَحِمَهُ اللهُ dit : « Si la personne opprimée et enviée fait preuve de patience et de piété, elle aura le dessus [sur ses ennemis]. »<sup>2</sup>

Répète donc souvent l'invocation suivante : « Nous

<sup>1</sup> *Shifâ' Al-'Alîl*

<sup>2</sup> *Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm (22/17)*

appartenons à Allah et vers Lui nous retournerons. Ô Allah ! Accorde-moi une rétribution dans mon malheur, et une compensation bien meilleure. »

Umm Salamah ﷺ dit : « J'ai entendu le messager d'Allah ﷺ dire : **« Lorsque le musulman est touché par un malheur, et qu'il formule l'invocation qu'Allah lui a ordonné de prononcer à savoir :**

﴿ إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ ﴾

**« Nous appartenons à Allah et vers Lui nous retournerons. » [Al-Baqarah : 156]**

**... Puis ajoute : « Ô Allah ! Accorde-moi une rétribution dans mon malheur, et une compensation bien meilleure. », Allah lui accordera une compensation bien meilleure que son malheur. »**

Umm Salamah ajouta : « Lorsque [mon mari] Abû Salamah décéda, je me demandai : « Qui parmi les musulmans pourrait compenser la perte d'Abû Salamah, alors qu'il est le premier homme à avoir émigré en famille vers [la ville] du Messager d'Allah ﷺ ? » Je prononçai alors l'invocation que j'avais entendue du Prophète ﷺ, et Allah me compensa pour la perte d'Abû Salamah par bien meilleur que lui, en me mariant au Prophète ﷺ lui-même. » Ce hadith est rapporté par Muslim.<sup>1</sup>

Les soucis de ce bas-monde, même s'ils se succèdent pour

---

<sup>1</sup> Livre des rites funéraires, chapitre des invocations à prononcer lors d'un malheur, 918.

le musulman, connaîtront nécessairement une fin, et seront remplacés par des délices permanents, qui lui feront oublier toute peine qu'il aurait endurée par le passé. Le Prophète ﷺ a dit : **« Le Jour de la Résurrection, on fera venir la personne la plus favorisée de ce bas-monde parmi les gens destinés à l'enfer, et elle sera plongée dans le Feu pour un bref instant. Ensuite, il lui sera dit : « Ô fils d'Adam, as-tu jamais vu quelque chose de bien ? As-tu déjà connu le bonheur ? » Il répondra : « Non, par Allah, ô Seigneur, je n'ai jamais connu le bien ni le bonheur. » Ensuite, la personne la plus misérable de ce bas-monde parmi les gens destinés au Paradis sera amenée, et elle sera plongée dans le Paradis pour un bref instant. On lui dira : « Ô fils d'Adam, as-tu jamais goûté la misère ? As-tu déjà connu la détresse ? » Il répondra : « Non, par Allah, ô Seigneur, je n'ai jamais connu la misère ni la détresse. »** Ce hadith est rapporté par Muslim.<sup>1</sup>

Sois certain que l'opresseur qui s'est rendu chez le sorcier pour te jeter un sort ne pourra échapper à Allah, car Il l'observe attentivement. Allah ﷻ dit :

﴿وَمَا كُنَّا عَنِ الْخَلْقِ غَافِلِينَ﴾

« Nous ne sommes jamais inattentif à la Création. »

[Al-Mu'minûn : 17]

---

<sup>1</sup> Livre de la description du jour de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer, chapitre de l'immersion dans le feu de l'Enfer de la personne la plus favorisée de ce bas-monde, et de l'immersion dans le Paradis de la personne la plus misérable sur terre, 2807, d'après Anas ibn Mâlik ﷺ.

Et il vaut mieux pour toi te présenter devant Allah en tant qu'opprimé plutôt qu'opresseur.

Cherche donc refuge auprès d'Allah, multiplie les demandes de pardon, et les invocations, car le secours d'Allah est proche. Garde-toi de désespérer de la miséricorde d'Allah. N'abandonne pas les causes permettant de défaire les sortilèges, comme les invocations et les remèdes licites. N'abdique pas face aux forces du mal, car les manœuvres de Satan sont d'une extrême faiblesse, et les mécréants n'ont aucun protecteur. Allah ﷻ dit :

﴿ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ مَوْلَى الَّذِينَ ءَامَنُوا وَأَنَّ الْكَافِرِينَ لَا مَوْلَى لَهُمْ﴾

« Allah, en effet, est le Protecteur des croyants, tandis que les mécréants n'ont aucun protecteur. » [Muhammad : 11]

Allah se caractérise par la Puissance et la Dominance absolue. Quoi que l'opresseur fasse, Allah lui est supérieur. Il lui accorde d'abord un court répit, puis lorsqu'Il décide de le châtier, Il ne peut lui échapper. Allah ﷻ dit :

﴿وَلَا تَحْسَبَنَّ اللَّهَ غَافِلًا عَمَّا يَعْمَلُ الظَّالِمُونَ﴾

« Ne crois surtout pas qu'Allah soit inattentif aux agissements des oppresseurs. » (Ibrâhîm : 42)

**Le devin**



## Qu'est-ce qu'un devin ?

**Le devin** est celui qui prétend connaître l'avenir. Il peut prétendre savoir – par exemple – quel jour une personne mourra, ou si elle vivra heureuse ou non, et autres informations relatives au futur.

Ce devin prétend donc posséder un savoir inaccessible aux anges et aux prophètes. En effet, la connaissance du monde invisible est réservée à Allah seul. Allah ﷻ dit :

﴿قُلْ لَا يَعْلَمُ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ الْغَيْبَ إِلَّا اللَّهُ وَمَا يَشْعُرُونَ أَيَّانَ يُبْعَثُونَ﴾

**« Dis encore : « Nul parmi ceux qui peuplent les cieux et la terre ne connaît les mystères dont seul Allah a connaissance. » Ils n'ont pas même la plus petite idée du Jour où ils seront ressuscités. » (An-Naml : 65).**

Par ailleurs, Allah ﷻ Se décrit en ces termes :

﴿عَلِمُ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ﴾

**« Il connaît le monde visible comme le monde invisible. Il est le Tout-Puissant, l'infiniment Sage. » (At-Taghâbun : 18).**

En outre, les horoscopes que les devins prétendent établir sont une forme d'art divinatoire.

## La réalité des devins

Lorsqu'il fut interrogé au sujet de la réalité des devins, le Prophète ﷺ répondit en les décrivant de manière lapidaire : « **Ils ne sont rien.** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>1</sup>

Cheikh Al-Islâm رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ dit : « Les astrologues, enchanteurs et affiliés, présentent un volume d'ignorance, d'égarement, de mensonges et de divagations tel que Seul Allah – le Plein de Majesté – est capable de quantifier. »<sup>2</sup>

Les clefs du monde invisible sont dans la main d'Allah, l'Unique, qui a soumis l'ensemble de la Création à Son pouvoir. Et les hommes sont conscients que les devins sont des menteurs, dont les propos vides de toute véracité. Cependant, la faiblesse de leur foi, et la domination qu'exerce Satan sur eux, les poussent à désobéir à Allah. Cheikh Al-Islâm رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ dit : « Il est de notoriété publique – et l'expérience le prouve également – que les verdicts prononcés par les astrologues présentent bien plus de mensonges qu'ils ne contiennent de vérités. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhâri, livre de la bienséance, chapitre de l'expression : « Ce n'est rien. » lorsque l'on décrit quelque chose de faux, 6213. Il est également rapporté par Muslim dans le livre des salutations, chapitre de l'interdiction des arts divinatoires et de la consultation des devins, 2228, d'après °Â'ishah ؓ.

<sup>2</sup> *Dir' Ta'ârud Al-°Aql wan-Naql* (5/67)

<sup>3</sup> *Majmû° Fatâwâ Cheikh Al-Islâm* (35/172)

## Les ruses des devins

Les devins usent de multiples ruses pour faire croire à ceux venus les consulter qu'ils connaissent l'avenir. On compte parmi elles les suivantes :

Lorsqu'un client les interroge au sujet de son avenir, ils lui répondent par des généralités qui arrivent à tout le monde. Ils peuvent lui dire par exemple : « Un souci va t'atteindre, mais il se dissipera. », car ils savent pertinemment que les soucis ne sont pas permanents, et que tôt ou tard ils se dissiperont par un effet de la miséricorde divine.

Ils peuvent également lui dire : « Une part de ta subsistance te sera octroyée dans un avenir proche. », car ils savent qu'Allah S'est porté garant de la subsistance de toutes les créatures.

Il leur arrive d'émettre des affirmations du genre : « Tu entendras bientôt d'heureuses informations qui égayeront ta vie. », car ils savent bien que la vie est faite de bonheur et de tristesse, de soucis et d'aise.

Ils font donc usage de ce genre de subterfuges qui ne trompent que les personnes crédules.

## Les mensonges des devins

Le Prophète ﷺ nous a informés que le devin ajoute cent mensonges lorsqu'il fournit une information. Le Prophète ﷺ a dit : « **L'information est alors déposée [par le djinn] sur la langue du sorcier ou devin, qui lui ajoute cent mensonges.** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>1</sup>

Si tu avais un compagnon qui n'ajouterait que cinq mensonges à chaque information qu'il te fournirait, tu l'aurais d'ores et déjà abandonné et aurais coupé les ponts avec lui. En effet, en agissant de la sorte, il s'est moqué de toi. Qu'en est-il donc du devin qui ajoute cent mensonges à chaque information délivrée, et pas seulement cinq ? Ne mérite-t-il pas qu'on l'abandonne, que l'on prenne garde à lui et que l'on s'éloigne de ses méfaits ?

---

<sup>1</sup> Rapporté par Al-Bukhâri, livre de l'exégèse du Coran, chapitre de la parole d'Allah : « Aussi, lorsque leur frayeur se sera dissipée, ils demanderont : « Qu'a dit votre Seigneur ? » Il leur sera répondu : « Il a dit la vérité, Lui le Très Haut, le Très Grand ! », 4800, d'après Abû Hurayrah ﷺ. Il est également rapporté par Muslim en des termes proches dans le livre des salutations, chapitre de l'interdiction des arts divinatoires et de la consultation des devins, 2228, d'après 'Â'ishah ﷺ.

## La preuve de leurs mensonges

Si le devin connaissait l'avenir comme il le prétend, il aurait empêché tout mal de le toucher. S'il connaissait l'invisible, il aurait pu prédire la date de sa mort et ainsi se repentir de sa mécréance, avant que son âme ne quitte son corps, pour s'éviter une éternité en Enfer.

Si les djinns – qui prétendent fournir au devin des informations relevant du futur – n'ont pu se rendre compte du décès du prophète Salomon ﷺ qu'après que des termites eurent rongé le sceptre sur lequel il était appuyé, comment le devin aurait-il pu s'en rendre compte ? Allah ﷻ dit :

﴿فَلَمَّا فَضَّيْنَا عَلَيْهِ الْمَوْتَ مَا دَلَّهُمْ عَلَى مَوْتِهِ إِلَّا دَابَّةُ الْأَرْضِ تَأْكُلُ مِنْسَأَتَهُ ﴿١٤﴾  
فَلَمَّا خَرَّ تَبَيَّنَتِ الْجِنُّ أَنْ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ الْغَيْبَ مَا لَبِثُوا فِي الْعَذَابِ الْمُهِينِ ﴿١٥﴾﴾

« Lorsque Nous eûmes décrété sa mort, les djinns ne s'en aperçurent que lorsque des termites eurent rongé le sceptre sur lequel il était appuyé. Le voyant s'écrouler à terre, les djinns surent que s'ils avaient réellement eu connaissance des mystères, ils n'auraient pas continué à exécuter des travaux si humiliants. » (Saba' : 14).

## **Les aveux d'un devin en présence de Cheikh Al-Islâm**

On peut mentir autant qu'on le veut : un jour ou l'autre on sera dévoilé au grand jour. Le Prophète ﷺ a dit : « **La véracité inspire la quiétude, et le mensonge instille le doute.** » Rapporté par At-Tirmidhî.<sup>1</sup>

Le devin prétend s'associer à Allah dans la connaissance du monde invisible. Or, le Prophète ﷺ a indiqué que quiconque prétend posséder quelque chose qui ne lui appartient pas, sera dévoilé au grand jour par Allah ﷻ. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque prétend avoir ce qu'il ne possède pas est comparable à une personne portant deux vêtements mensongers.** » Ce hadith est unanimement reconnu comme authentique.<sup>2</sup>

Du temps de Cheikh Al-Islâm Ibn Taymiyyah, un devin a reconnu mentir dans ses propos. Cheikh Al-Islâm رَحِمَهُ اللهُ ﷺ a dit : « Le mensonge est également une caractéristique des astrologues. J'ai même eu l'occasion de débattre avec leurs chefs de file à Damas, et j'ai prouvé l'invalidité de leur art, en leur apportant de nombreux arguments rationnels dont ils reconnaissent le bien-

---

<sup>1</sup> Chapitres de la description du jour de la Résurrection, des récits attendrissant le cœur, et de l'abstinence, 2518, d'après Al-Hasan ibn °Alî ﷺ.

<sup>2</sup> Rapporté par Al-Bukhâri, livre du mariage, 5219. Il est également rapporté par Muslim dans le livre des vêtements et de l'embellissement, chapitre de l'interdiction d'usurper des signes de personnalité et de prétendre posséder ce que l'on n'a pas, 2130, d'après Asmâ' ﷺ.

fondé. L'un de leurs chefs me dit alors : « Par Allah ! Nous préférons cent mensonges avant d'avancer une seule vérité. »<sup>1</sup>

Si les devins reconnaissent non seulement mentir, mais en plus le faire profusément et sans remords, pourquoi donc s'aventurer à les consulter ? Leurs clients ne trouveront chez eux que calomnie, suppositions avancées sans conviction, et la prétention d'être associé à Allah dans la connaissance du monde invisible.

---

<sup>1</sup> *Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm (35/172)*

## Le statut religieux de la consultation des devins

Le devin ment au sujet d'Allah en prétendant être l'associé du Seigneur ﷻ dans la connaissance du monde invisible. C'est pour cela que de graves menaces pèsent sur lui. On compte parmi elles :

1. Quiconque consulte un devin, qui pratique la chiromancie ou tout autre art divinatoire, puis accorde crédit à ses propos devient mécréant. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque consulte un voyant ou un devin, et accorde crédit à ses propos, a renié la révélation faite à Muḥammad ﷺ.** » Hadith rapporté par Al-Hâkim.<sup>1</sup>

2. Rendre visite à un devin non pas pour le consulter, mais par pure distraction, est illicite et interdit. Mu'âwiyah ibn Al-Hakam As-Sulamî demanda : « Messager d'Allah ! Récemment j'étais polythéiste, et Allah a apporté l'Islam. Certains parmi les membres de ma tribu continuent à se rendre auprès des devins. Le Prophète ﷺ lui dit : « **Ne te rends pas auprès d'eux.** » Rapporté par Muslim.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> *Al-Mustadrak* (1/49) n°15, d'après Abû Hurayrah ﷺ.

<sup>2</sup> Livre des mosquées et lieux de prière, chapitre de l'interdiction de parler durant la prière rituelle et de l'abrogation de son caractère précédemment licite, 537.



**Le voyant**

## Qu'est-ce qu'un voyant ?

Le voyant est celui qui prétend connaître les choses qui sont invisibles aux personnes présentes. Il peut par exemple prétendre savoir ce qui se trouve derrière le mur, ou ce que fait untel en ce moment, bien qu'il se trouve dans un autre pays, etc...<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Sharḥ As-Sunnah* d'Al-Baghawî (12/182)

## Le statut religieux de la consultation des voyants

La terrible menace de la mécréance pèse sur ceux qui consultent les voyants.

1. Quiconque consulte un voyant et accorde crédit à ses propos devient mécréant. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque consulte un voyant ou un devin, et accorde crédit à ses propos, a renié la révélation faite à Muḥammad ﷺ.** » Hadith rapporté par Al-Ḥâkim.<sup>1</sup>

2. Quiconque consulte un devin pour l'interroger, mais n'accorde pas de crédit à ses réponses, verra ses prières refusées par Allah quarante nuits durant. Le Prophète ﷺ a dit : « **Quiconque consulte un voyant et l'interroge, verra ses prières refusées pendant quarante nuits.** » Rapporté par Muslim.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> *Al-Mustadrak* (1/49) n°15, d'après Abû Hurayrah ﷺ.

<sup>2</sup> Livre des salutations, chapitre de l'interdiction des arts divinatoires et de la consultation des devins, 2230, d'après Ṣafīyyah ﷺ.

**L'astrologue, le vitréomancien,  
le géomancien, le chiromancien  
et le tasséomancien**

## Qui sont l'astrologue, le vitréomancien, le géomancien, le chiromancien et le tasséomancien ?

L'**astrologue** fait usage de calculs astronomiques pour parvenir à des fins illicites.<sup>1</sup>

Le **vitréomancien** trace des lignes sur le sable, prétendant que ces lignes lui dévoilent le monde invisible.<sup>2</sup>

Le **géomancien** frappe des cailloux les uns contre les autres puis les laisse rouler à terre, prétendant aussi qu'ils lui dévoilent le monde invisible.<sup>3</sup>

Le **chiromancien** récite des incantations incompréhensibles dans la paume de la main de son client, prétendant prédire ainsi l'avenir. Le **tasséomancien** quant à lui les récite dans une tasse à thé.

L'astrologie, la vitréomancie, la géomancie, la chiromancie et la tasséomancie, sont tous des arts divinatoires utilisés par les devins et voyants, qui prétendent ainsi connaître le monde invisible et prédire l'avenir, en mentant de manière éhontée.

Ainsi, l'astrologue, le vitréomancien, le géomancien, le chiromancien et le tasséomancien sont généralement des devins ou voyants. Il arrive également que des charlatans les imitent, prétendant être des leurs alors qu'il n'en est rien, dans le seul but

---

<sup>1</sup> *Ma'âlim As-Sunan* (4/229-230), *Majmû' Fatâwâ Cheikh Al-Islâm* (35/192)

<sup>2</sup> *Al-Mafâtîh fi Sharh Al-Masâbîh* (2/181)

<sup>3</sup> *Ma'âlim As-Sunan* (4/231), *Nukhab Al-Afkâr* (14/109)

---

de soutirer de l'argent à leurs clients.

# **Le charlatan**

## Qu'est-ce qu'un charlatan ?

Le **charlatan** est une personne qui prétend être sorcier ou devin, alors qu'il n'en est rien.

Son but est d'exploiter la crédibilité des gens pour s'enrichir à leur dépens. Il leur affirme ainsi qu'il sait comment jeter un sort maléfique, ou désenvoûter une personne ensorcelée. Il prétend être capable de prédire l'avenir, alors qu'il n'a aucune connaissance en la matière, et ne sait rien faire de tout cela. Il se contente de mimer les actes des sorciers, et d'imiter les gestes de devins.<sup>1</sup>

Il n'est pas permis de consulter ce genre de personnes, car ce sont des menteurs.

---

<sup>1</sup> *Al-Muḥkam wal-Muḥîṭ Al-A'ḍḥam* (1/354), *Majmûc Fatâwâ Cheikh Al-Islâm* (11/496)



## **La différence entre le sorcier, le devin, le voyant et le charlatan**

**Le sorcier** est une personne qui sait jeter des sortilèges maléfiques qui peuvent – par la volonté d’Allah – avoir un effet réel sur la victime de sorcellerie.

**Le devin** est une personne qui prétend connaître l’avenir, comme le fait de prédire qu’untel mourra dans deux mois, etc...

**Le voyant** ne prétend pas connaître le futur, mais plutôt les événements présents et réels qui échappent à la vue, comme le fait d’informer qu’à l’heure actuelle, untel est dans sa voiture dans un autre pays. Il ne prédit donc pas l’avenir.

**Quant au charlatan**, c’est un menteur qui ne connaît ni la sorcellerie, ni les arts divinatoires, ni la voyance, mais prétend s’y connaître. Son but est de soutirer de l’argent aux personnes crédules qui sont assez naïves pour tomber dans son stratagème.

**Invitation au repentir**

## Invitation au repentir

Quiconque a consulté des devins, frappé à la porte des sorciers, et a laissé son âme l'inciter à porter préjudice à autrui, se doit de délaissier ces péchés qui ne font que corrompre sa religion. Qu'il éprouve des regrets pour les graves fautes qu'il a commises, et se promette de ne plus jamais retourner à ses horribles agissements. Qu'il soulage les personnes à qui il a fait du tort, en défaisant les sortilèges jetés contre elles. Qu'il se dévoue à Allah en se repentant sincèrement de ces atroces crimes. Qu'il demande souvent pardon à Allah, fasse pénitence, multiplie les actes d'adoration surérogatoires et les œuvres pieuses. Allah ﷻ dit :

﴿وَأِنِّي لَغَفَّارٌ لِّمَن تَابَ وَءَامَنَ وَعَمِلَ صَالِحًا ثُمَّ أَهْتَدَى﴾

« **Je suis, en vérité, infiniment Clément envers quiconque se repent, préserve sa foi et fait le bien sans jamais dévier du droit chemin.** » (*Tâ-Hâ* : 82).

Lorsque les sorciers de la cour de Pharaon eurent foi en leur Seigneur, Allah accepta leur repentir, et ils devinrent des adeptes de Moïse ﷺ.

Suis donc le chemin des repentis, et prends garde à celui des sorciers et charlatans malheureux.

Nous demandons à Allah de protéger les musulmans des agissements des sorciers malfaisants, de soulager la peine des victimes de sorcellerie, et de les compenser par bien mieux que le malheur qui les touche.

**Qu'Allah couvre d'éloges et salue notre prophète  
Muhammad, sa famille, et ses proches.**



## Table des matières

Introduction .....	5
<b>La sorcellerie.....</b>	<b>7</b>
Définition de la sorcellerie .....	8
Un bref historique de la sorcellerie .....	10
La sorcellerie est-elle réelle ou imaginaire ?.....	12
Les dangers de la sorcellerie .....	14
<b>Le sorcier .....</b>	<b>17</b>
Le sorcier vend sa religion .....	18
Pour quelle raison les djinns se mettent-ils au service des sorciers ?.....	21
Les ruses du sorcier .....	23
Les traits distinctifs du sorcier.....	25
Les femmes et les sorciers.....	29
Le sorcier est un oppresseur .....	31
La réalité du sorcier .....	33
Le sorcier est-il heureux dans sa vie ?.....	36
Que gagne le sorcier à pratiquer la sorcellerie ? .....	39
La peine encourue par le sorcier.....	41
<b>Les clients du sorcier .....</b>	<b>43</b>
Solliciter les services d'un sorcier, c'est s'associer à lui dans le péché.....	44
<b>Se protéger de la sorcellerie.....</b>	<b>48</b>
Se préserver de la sorcellerie avant qu'elle ne se produise.....	49
Comment réciter les invocations sur les enfants et les femmes ? .....	59

Les personnes vulnérables à la sorcellerie .....	61
<b>Comment défaire un sortilège .....</b>	<b>64</b>
Comment un sort est-il jeté ?.....	65
Comment localiser le sortilège ? .....	67
Deux moyens pour défaire un sortilège.....	68
Versets à réciter sur la victime de sorcellerie.....	70
<i>Ruqiyah</i> par les invocations et les demandes de protections islamiqement légales .....	74
Comment défaire un sortilège ?.....	76
Il n'est pas permis de demander à un sorcier de défaire un sortilège .....	79
<b>La victime de sorcellerie .....</b>	<b>80</b>
La victime de sorcellerie est opprimée.....	81
<b>Le devin .....</b>	<b>86</b>
Qu'est-ce qu'un devin ? .....	87
La réalité des devins .....	88
Les ruses des devins .....	89
Les mensonges des devins.....	90
La preuve de leurs mensonges.....	91
Les aveux d'un devin en présence de Cheikh Al-Islâm.....	92
Le statut religieux de la consultation des devins.....	94
<b>Le voyant .....</b>	<b>95</b>
Qu'est-ce qu'un voyant ? .....	96
Le statut religieux de la consultation des voyants.....	97
<b>L'astrologue, le vitréomancien, le géomancien, le chiromancien et le tasséomancien .....</b>	<b>98</b>

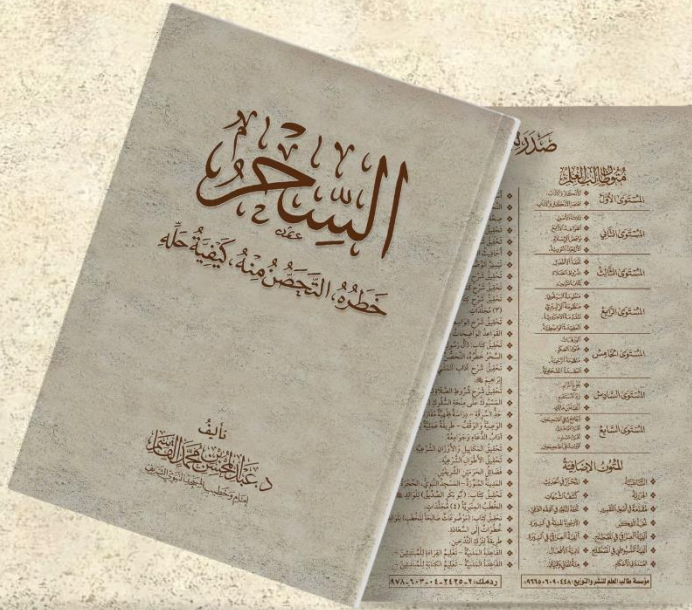
---

Qui sont l'astrologue, le vitréomancien, le géomancien, le chiromancien et le tasséomancien ? .....	99
<b>Le charlatan .....</b>	<b>101</b>
Qu'est-ce qu'un charlatan ?.....	102
La différence entre le sorcier, le devin, le voyant et le charlatan .....	103
<b>Invitation au repentir .....</b>	<b>104</b>
Invitation au repentir .....	105
Table des matières .....	108

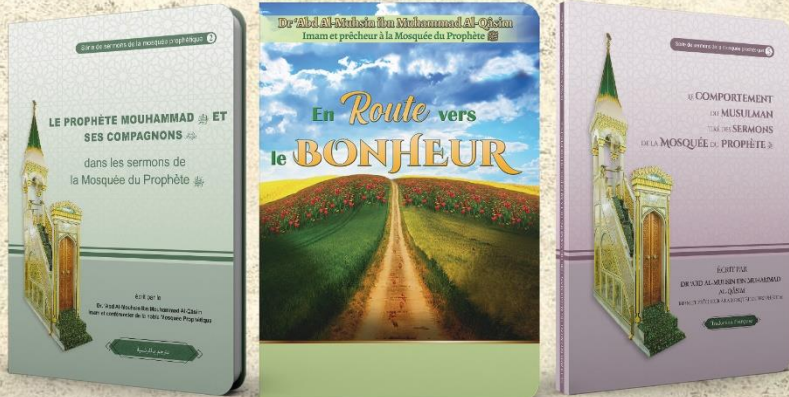


**Maison d'édition et de distribution**  
**De l'étudiant en sciences islamiques**  
**+966506090448**





## Parmi nos parutions



a-alqasim.com



FawaidAlQasim